Province de Quebec
Municipalité du Village de Ste Dorothée
Avis Public

Par une proclamation publié dans la Gazette Officielle de Quebec du 16 Novembre 1946 a la page 3078 le Lieutenant-Gouverneur en Conseil érige la nouvelle paroisse, Municipalité du Village de Ste Dorothée Comté Laval.

L'Honorable Bona Dussault. Ministre des Affaires municipales de Quebec me prie d'agir comme president de la premiere election du Maire et des Conseillers pour cette nouvelle municipalité

Et par Le Ministre fixe cette election au mercredi 15 janvier pour la mise en nomination. La votation si necessaire aura lieu le lundi suivant le 20 janvier 1947.

En conséquence Avis public est par les presents donné par Chs. Lesant president aux contribuables de la susdite municipalité. Qu'une assemblée publique des electeurs municipaux de la susdite municipalité ayant droit de voter a l'election du Maire et des conseillers de la susdite municipalité mercredi le 15 janvier a dix hres de l'avant-midi pour la nomination du premier maire de la municipalité du village de Ste Dorothée

Que le 20 janvier 1947, s'il est necessaire un bureau de votation sera ouvert dans la salle paroissiale dans la dite municipalité, de huit heures du matin jusqu'a six heures du soir pour recevoir les votes des electeurs.

Que Mr Armand Lecavalier de la susdite municipalité est nommé greffier-secretaire d'election pour la dite municipalité

Province de Québec
Municipalité du Village de Ste Dorothée
Avis Public

Par une proclamation publié dans la Gazette Officielle de Québec du 16 Novembre 1946 à la page 3078 le Lieutenant-Gouverneur en Conseil érige la nouvelle paroisse, Municipalité du Village de Ste Dorothée Comté Laval.

L'Honorable Bona Dussault. Ministre des Affaires municipales de Québec me prie d'agir comme président de la première élection du Maire et des Conseillers pour cette nouvelle municipalité

Et par Le Ministre fixe cette élection au mercredi 15 janvier pour la mise en nomination. La votation si nécessaire aura lieu le lundi suivant le 20 janvier 1947.

En conséquence Avis public est par les présents donné par Chs. Lesant président aux contribuables de la susdite municipalité. Qu'une assemblée publique des électeurs municipaux de la susdite municipalité ayant droit de voter à l'élection du Maire et des conseillers de la susdite municipalité mercredi le 15 janvier à dix hres de l'avant-midi pour la nomination du premier maire de la municipalité du village de Ste Dorothée

Que le 20 janvier 1947, s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert dans la salle paroissiale dans la dite municipalité, de huit heures du matin jusqu'à six heures du soir pour recevoir les votes des électeurs.

Que par Armand Lecavalier de la susdite municipalité est nommé greffier-trésorier d'élection pour la dite municipalité

2e Seance

Province de Quebec
Municipalité de la paroisse de Ste Dorothée. Comté Laval.
A M. E. Morin Sous Ministre des Affaires Municipales. Province de Quebec
Monsieur. J'accuse reception de votre lettre en date du 3 janvier 1947. dans l'honorable Bona Dussault, Ministre des Affaires Municipales de Quebec me priée d'agir comme president de cet election du Maire et des Conseillers pour cette nouvelle municipalité du village de Ste Dorothée qui vient d'être erigée

Je vous avise par le present donné que j'accepte d'etre president de cette premiere election du village de Ste Dorothée

Donné a Ste Dorothée ce 3ième jour de Janvier 1947.

Village Ste Dorothée. Que Chs. Lisant conseiller, residant d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sous mon serment d'office, en affichant une copie à chacun des endroits suivants
A la porte de l'Eglise.
A la porte de mon bureau.
entre 7 et 8 hres de l'avant-midi le 14ième jour de Janvier et en lisant a haute voix et intelligente a la porte de la dite eglise a l'issue des services divin du matin le 15ième jour de Janvier 1947. Etant le Dimanche suivant immediatement le jours ou cet avis a été affiché comme sus dit.

Province de Quebec 15 Janvier 1947
Municipalité du Village de Ste Dorothee
Comté Laval.

Premiere assemblée des electeurs municipaux

Conformement a l'avis publié dument publié le 4 Janvier 1947 par le soussigné Chs Lesant président de l'election.

Et conformement a la proclamation publié dans la Gazette Officielle de Quebec le 16 Novembre 1946 a la page 3078. le Lieutenant-Gouverneur en Conseil a erigé la nouvelle municipalité du village de Ste Dorothée. Comté Laval.

Une assemblée publique des electeurs municipaux de la dite ~~assem~~ municipalité se tient aujourd'hui ce 15ème jour de Janvier 1947 dans la salle Paroissiale pour la nomination du premier maire et des premiers conseillers pour la susdite municipalité

Ouverture de l'assemblée a 10 hrs de avant midi

Après avoir donné lecture de l'avis publié et du certificat de publication dudit avis constatant cette dite assemblée. le président invite les electeurs a faire la presentation des candidats pour les differentes charges de maire et des conseillers

Bulletins de presentation admis

en faveur de Mr Alf. Brevier proprietaire a la charge de maire

Paul Lecavalier cult. proprietaire a la charge de conseiller

Jones Regnas cultivateur proprietaire a la charge de conseiller

L. Paul Laurin cultivateur - proprietaire a la charge de conseiller.

— Suite —

J. A. Courette agent - propriétaire a
la charge de conseiller
Chs. Bastien cultivateur - propriétaire a
la charge de conseiller
Herve Gravel cultivateur - propriétaire a
la charge de conseiller

Fermeture de l'assemblee
12 hrs - midi

Comme il y a juste le nombre
de candidats proposés pour ces differentes
charges de Maire et de Conseillers
Je proclame elu maire de la munici-
palité du village de Ste Dorothee Mr.
Alp. Crevier propriétaire
et les conseillers elus. Mr.
Raoul Lecavalier cultivateur - propriétaire
Romeo Bigras cultivateur - propriétaire
C. Saul Laurin cultivateur - propriétaire
J. A. Courette agent - proprietaire
Chs. Bastien cultivateur - propriétaire
Herve Gravel cultivateur - propriétaire

Chs. Lesant - Sec.

Province de Quebec
Municipalité du Village de Ste Dorothee
Une assemblee du 30 janvier
tenue a la salle des fermieres dans
l'ecole de la municipalité scolaire du
village de Ste Dorothee a 2 hrs p. m.
conformement aux dispositions du
code municipal et a laquelle sont
presents. Mr le Maire A. Crevier et
M. Les conseillers H. Gravel. R. Bigras
C. Bastien. C. S. Laurin. J. A. Courette
R. Lecavalier. sous la presidence de
Mr Le maire
Propose par H. Gravel.
Secondé par R. Lecavalier

Il est resolu comme suit
Que Chs Desaut soit engage comme
secretaire de cette assemble. (Adopté.)
Propose par R. Bigras
Seconde par Chs. Bastien
Il est resolu ce qui suit
Que les seances du Conseil soit tenues
a l'ecole du village chaque 1er vendredi
de chaque mois a 8 hres p. m.
(Adopté
Propose par H. Gravel
Seconde par C. Paul Lauzon
Il est resolu ce qui suit
Que Mr Brodeur soit autorise d'acheter
un livre de minutes et autres papeteries
necessaire au fonctionnement de la
Municipalite
Mr le Conseiller R. Bigras donne avis de
motion qu'a la prochaine assemblee
✓ il proposera un reglement concernant
le budget pour l'annee 1947.
Propose par H. Gravel
Seconde par J. A. Couvrette
Il est resolu ce qui suit
Que Mr le conseiller Romeo Bigras soit
✓ nommé maire suppleant pour l'annee
1947. — Adopté

Province de Quebec
Municipalite du Village de Ste Dorothee
Ce 1er jour d'Avril.
A une assemblee du
Conseil Municipal tenue dans la
salle de la Municipalite Scolaire
du village de Ste Dorothee a 9 hres
le 1er Avril conformement aux
dispositions du code municipal
a laquelle sont presents: Mr le
Maire A. Brodeur et les conseillers

S. C. Laurin. J. A. Courette. Chs Bastien
Herve Gravel sous la presidence du Maire
Proposé par J. A. Courette
Seconde par Chs. Bastien
Que Mr J. Pierre Bigras soit engagé comme
secritaire pour cette dite assemblée (Adopté-
Proposé par Chs Bastien
Seconde par C. P. Laurin
Que les minutes soient adopté tel que
lues (Adopte.
Proposé par H. Gravel
Seconde par Chs. Bastien
Que l'assemblée soit ajournée au 18 Avril-
(Adopté-

Assemblée du 18 Avril; continuation
de l'assemblée precedente
Sont Etaient presents Mr le Maire
A. Lavier ainsi que les conseillers. Chs.
Bastien, Romeo Bigras. J. A. Courette
Herve Gravel. S. C. Laurin Raoul Lecavalier
Proposé par Raoul Lecavalier
Seconde par Alp. Courette
Que Maxime Laurin soit autorisé a
agir comme secretaire de cette assemblée-
(Adopté-
Proposé par Herve Gravel
Seconde par Romeo Bigras
Que Mr Alp Courette pere
Mr Robert Gravel
Mr Adelard Lecavalier
soient nommés estimateurs pour la dite
municipalité (Adopté
Proposé par Chs Bastien
Seconde par Alp. Courette
que Mr Henri Lauriol soit nommé
Inspecteurs des trottoirs - (Adopté
Il est proposé par Paul Laurin
Seconde par Alp. Courette
que Mr Emile Lesant soit nommé.

inspecteur des cours d'eau (Adopté
Il est proposé par Alp. Courette
seconde par Paul Laurin
que Mr Armand Lecavalier soit nommé
inspecteurs des mauvaises herbes (Adopté
Il est propose par Alp Courette
seconde par Romeo Bigras
que Maxime Laurin soit nommé secre-
taire de la municipalité du village de
Ste Dorothee au prix de $200.00 pour
l'année 1947. (Adopté
Il est proposé par Herve Gravel.
Secondé par Romeo. Bigras.
que Mr. Crevier soit autorisé a l'achat
des livres pour le besoin de la dite
municipalité (Adopté
Il est propose par Raoul Lecavalier
seconde par Alp Courette
que la dite assemblée soit ajournée
a vendredi le 25 Avril Prochain
Alphonse Crevier Adopté
Maxime Laurin sec

Assemblée du 25 Avril 1947.
L'assemblée précédente ayant été ajournée
cette assemblée fait suite à la précédente

Une assemblée du conseil municipal
tenue dans la salle des délibérations
conformement au code municipal
a laquelle étaient présents Mr le maire
Alphonse Crevier ainsi que les conseillers
Romeo Bigras, Charles Bastien Herve
Gravel, Alp. Courette, & Paul Laurin.
formant quorum.
Il est résolu
Proposé par le conseiller Romeo Bigras
Secondé par le conseiller Herve Gravel.
Que pour payer les frais d'administration
et autres dépenses qui ont été nécessités
surtout pour l'élection de la nouvelle

municipalité. il est entendu de prelever une taxe de 50 cts par $100. d'évaluation pour acquitter ces dépenses.
Ce reglement se lit comme suit.

Reglement No 1

Municipalité du village de Ste Dorothée
Attendu qu'un avis de motion a été donné
Attendu que les depenses sont les suivantes

Frais d'ingenieur M. Laurault	$150.00
Secretaire - Tresorier	$200.00
Notaire Guy.	$50.00
Frais de lumiere, eclairage	$165.00
Frais d'incorporation	60.00
Chemin d'hiver	120.00
Conseil de comté	125.00
Audition des comptes	35.00
Role d'evaluation	40.00
Lapeteries	100.00
Assurances des Ecs.	10.00
Hauté sanitaire	35.00

$2178.05 - 50c

Une assemblée par ajournement du conseil de la corporation du village de Ste. Dorothée a laquelle etaient présents M. le maire Cuvier et les conseillers R. Bigras, Courette, Gravel, Bastien, Laurin formant quorum.
Il est resolu
Proposé par le conseil R. Bigras
Seconde par le conseiller H. Gravel
Qu'une taxe de 50 cts par $100 d'évaluation soit prelevée sur toutes les proprietés foncieres, sujettes a l'impot de cette municipalité pour subvenir à ses dépenses et autres depenses d'administration imprevues
Le secretaire - tresorier est autorisé de collecter cette taxe des contribuables et de preparer un role de perception en consequence.

afin de faire la collection dans le delai
ci-bas mentionné
Le present reglement entrera en vigueur
15 jrs apres sa publication
L'interet sera sujette à etre chargée apres
le 1er Aout 1946.
Reglement resolu et adopté par le conseil
à l'unanimité ce 15me jour d'Avril
1947.

Alphonse Cyrenus Mâsse
Max. Laurin sec.

Le réglement a été publié et affiché
le 18ième jour de Mai 1947.

Certificat de publication

Assemblée du 18 Mai 1947.

Une assemblée speciale tenue en ce jour
du conseil municipal du village de Ste Dorothée
à laquelle le Maire et les conseillers ci-présents
ont été avisés. Sr le Maire A. Brosseau ainsi que
les conseillers Sr Grand. Sr Lecavalier Sr Bastien
Sr Bigras Sr Courette et Sr Laurin formant
quorum pour la dite assemblée tel que
conforme aux dispositions du code municipal
Il est proposé par Sr R. Lecavalier
Secondé par Sr Romeo Bigras
Que les minutes telles que lues soient
acceptées
Il est resolu Accepté

Il est proposé Sr Charles Bastien
Secondé par Sr R. Bigras.
Demandant au ministere de la Voirie
que le chemin qui se trouve à la sortie du
village etant une ancienne route et surtout

très dangereuse comme cause d'accident que cette dite route soit fermée au trafic
Il est resolu et Accepté

Il est aussi proposé par Mr Alp Lauzette
Seconde par Mr Herve Gravel.
Que les dits comptes soient payés aussitot que possible tels que

Mr Lauzon	$150.00	✓
Mr Chs Lesant	22.50	✓
Granger et Freres	10.71	✓
Shawinigan	70.12	✓
Lanault (pay for Mr Brien)	7.22	
Tel de la corporation etc	5.00	✓

Il est resolu et Adopté

Il est aussi proposé par Mr Gravel
Que un avis de motion soit ~~présenté~~ donné ~~par~~ à la prochaine seance reguliere du Conseil, concernant le reglement des trottoirs. il proposera un reglement.

Alphonse Gravel Maire
Stan. Laurin Sec-trés

Assemblée 6 Juin 1947

Une assemblée reguliere de ce conseil tenue encore pour tels que specifié par le code a laquelle assistaient Mr le maire Gravel ainsi que les conseillers H. Gravel. Rénes Bigras. Chs Bastien Raoul Lecavalier et C. Paul Laurin formant quorum
Il est proposé par le conseiller Herve Gravel
Seconde par le conseiller Raoul Lecavalier
Que les minutes telles que precedemment lues soient acceptées
Resolu et adopté a l'unanimité

Il est aussi proposé par le conseiller R. Bigras
Seconde par le conseiller Chs Bastien

Que Me Jean Lacroix soit nommé inspecteur agraire pour la dite municipalité

Résolu et adopté à l'unanimité

Il est aussi proposé par le conseiller C. P. Laurin
Seconde par le conseiller H. Gravel
Que les dépots de la dite municipalité soient faits à la Banque Canadienne Nationale

Résolu et accepté à l'unanimité

Il est aussi proposé par le conseiller H. Gravel
Seconde par le conseiller Raoul Lecavalier
que ce présent règlement tel que plus bas spécifié soit accepté

Règlement N° 2.

Ste-Dorothée 6 Juin 1947.

Règlement des trottoirs abrogeant le règlement 82 passé le 4 février 1922 par le conseil de la paroisse

Attendu que par le présent règlement 82. existant les trottoirs sont faits par toute la paroisse

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Henri Gravel à l'assemblée spéciale du 18 Mai 1947

Il est ordonné, réglé, statué par règlement de ce conseil ce qui suit.

Que à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement; que les trottoirs du village du coté nord du chemin public depuis le coin est de la maison sur le lot N° cent trente et un du cadastre officiel de la municipalité aujourd'hui propriété de Me C. Paul Laurin jusqu'au terrain de la fabrique d'une part et à partir du terrain de la fabrique jusqu'au lot N° cent du même cadastre appartenant à Donat Courcelle de la même municipalité de l'autre part.

Qu'etant donne le mauvais etat des dits trottoirs; la municipalite devra refaire les dits trottoirs sur toute la longueur, tel que spicifie au premier item et dune maniere uniforme et de 40 pcs de largeur et de bon beton et de 3 ou 4 pcs plus haut que le niveau du milieu du chemin public.

Les entrees aux proprietaires devront etre abaissees un peu de maniere à ne pas faire de marche

Cependant les approches des dites entrees devront etre faites par chacun des proprietaires riverains à leurs frais et depens et de maniere à preserver les dits trottoirs des chocs possibles

De plus les proprietaires riverains seront tenus d'enlever la neige sur les dits trottoirs ne-a-vis leur propriete du 15 Mars jusqu'a la fin du printemps et cela sans qu'il soit necessaire que le conseil en donne avis a la porte de l'Eglise

Le cout de la refection des dits trottoirs devra etre paye par les proprietaires riverains sur une base de 35 pour cent suivant la longueur de la propriete et la balance par les proprietaires de biens fonds imposables de toute la municipalite

Ce reglement abroge le reglement 82. passe le 4 fevrier 1922.

Le reglement etant lu.

Il est propose par le conseiller Herve Gravel

Seconde par le conseiller Raoul Lecavalier

Il est resolu ce qui suit

Que ce dit reglement ci-haut mentionne soit accepte

Adopte

Maxime Laurendeau

Ste-Dorothee 20 Juin 1947.

Une assemblee tenue en ce jour a laquelle les conseillers avaient été convoquer par un avis special.
Etaient presents Mr le maire Trevier ainsi que les Conseillers H. Grand; A. Courette R. Bigras. C. Bastien. R. Lecavalier et C. P. Laurin formant quorum conformement aux dispositions du code municipal L'assemblee est ouverte et il est proposé par le conseiller R. Bigras, seconde par le conseiller C. P. Laurin. que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et accepté a l'unanimité
Il est Proposé par le conseiller R. Bigras
Seconde par le conseiller J. A. Courette
Que les soumissions soient demandées pour la refection des trottoirs
Il est aussi proposé par le conseiller R. Lecavalier
Seconde par le conseiller C. P. Laurin
Que le Maire A. Trevier soit autorisé a faire imprimer des cartes prohibant le port des shorts dans notre village
Le tout resolu et accepté a l'unanimité
Il est aussi propose par le Conseiller C. P. Laurin
Seconde par J. A. Courette que l'assemblée soit close
Il est resolu et adopté

Alphonse Trevier Maire
Mat Laurin
Sec. Trés

Soumissions pour trottoirs

Ste Dorothée 4 Juillet 1947.

Une assemblée tenue ce jour au cours de laquelle étaient présents Mr le Maire A. Grenier ainsi que les conseillers R. Bigras, R. Lecavalier H. Gravel A. Courrette C. Bastien C. P. Laurin formant quorum suivant les dispositions du code municipal.

Les minutes sont lues. et

Il est proposé par Conseiller H. Gravel

Secondé par Chs Bastien

Que les minutes de la dernière assemblée telles que lues soient acceptées

Il est aussi proposé par A. Courrette

Secondé par Pierre Gravel

Que les Rd des terres de Pierre Bastien d'un part et de Adel. Lecavalier d'autre part soient envoyés au Ministère de la Voirie

Il est proposé par C P. Laurin

Secondé par A. Courrette

Que l'assemblée soit close.

Alphonse Crépin Maire

Max Laurin

Sec Trés.

Ste-Dorothée 11 Juillet 1947.

Une assemblée spéciale tenue ce jour a laquelle les conseillers ont été convoqués par un avis spécial étaient présents Mr le maire A. Grenier ainsi que les conseillers Bigras, Courrette Bastien, Lecavalier, Gravel et Laurin formant quorum conformement aux dispositions du code municipal.

L'assemblée est ouverte et les minutes sont lues

Il est proposé par le conseiller Gravel
Seconde par le conseiller Bastien
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Il est resolu et accepté

Il est proposé par le conseiller A. Courette
Seconde par le conseiller H. Gravel
Que les numeros de cadastre des terres de Adelard Lecavalier d'une part et de Henri Bastien d'autre part soient envoyés au ministere de la Voirie
Il est resolu et accepté

Il est proposé par le conseiller Lomer Bigras
Seconde par le conseiller Chs Bastien
Que les soumissions demandées pour la confection d'un trottoir soient ouvertes
Il est resolu et accepté

Il est proposé par le conseiller R. Lecavalier
Seconde par le conseiller A. Courette
Que la soumission de Mr Armand Therot de St. Eustache soit acceptée du moment que la Commission Municipale nous aura donné son autorisation
Il est resolu et accepté

Il est aussi proposé par le conseiller Bigras
Seconde par le conseiller Bastien
Que le conseil soit autorisé à rencontrer le Ministre des Affaires municipales afin de se faire autoriser de contracter un emprunt de pres de $4000.00 pour payer le cout de la refection d'un trottoir
Il est resolu et accepté

Il est aussi proposé par le conseiller R. Gravel
Seconde par le conseiller C. P. Laurin
Que Me l'avocat Joseph Jean soit nommé conseiller legal pour la municipalité
Il est resolu et accepté

L'assemblée est close.

Alphonse Gravel Maire
Ed. Laurin Sec: trés

Ste. Dorothée / Août 1947

Une assemblée tenue en ce jour à laquelle assistait Mr le maire A. Brenir ainsi que les conseillers Mrs Romeo Bigras. Herve Grard. Alphonse Courette. E. P. Laurin Charles Bastien formant quorum tel que spécifié par le code Municipal l'assemblée est ouverte et les minutes tels que lues de l'assemblée precedente sont approuvés par le conseil

Il est proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par le conseiller J. A. Courette
Que les minutes tels que lues soient acceptés
Il est resolu et accepté

Il est aussi proposé par le conseiller Mr J. A Courette
Seconde par Mr le conseiller Herve Grard
Que les Rs du cadastre des terres de Mr Adelard Lecavalier et de Mr Lucas Bastien soient envoyés au ministère des Affaires Municipales
Il est resolu et accepté

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Herve Grard et seconde par Mr le conseiller E. Paul Laurin que Mr l'Avocat J. Joseph Jean soit nommé avocat legal pour les dites municipalités
Il est resolu et accepté unanimement

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Raoul Lecavalier seconde par Mr le conseiller J. A. Courette que la soumission de Mr. E. Therot soit acceptée du moment que la commission municipale nous aura donné son consentement.
L'assemblée est levée

Alphonse Eugène Major
Maire. Laurin Sec.

Pages précédentes signées par rapport à une loge écossaise
A. Alphonse Eugène Major

Ste Dorothee 11 Oct 1947

A une assemblee tenue en ce jour.
a laquelle assistaient Mr le maire A. Genest
ainsi que Mrs les conseillers Romeo Bigras.
Charles Bastien Hervé Gravel. J. A. Courette
et Raoul Lecavalier. suivant les dispositions
du code municipal
L'assemblee est ouverte et les minutes de la
derniere assemblee sont lues.
Il est propose par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que les minutes telles que lues soient
approuvees
Il est resolu et accepté unanimement
Il est aussi propose par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mrs le conseiller Herve Gravel
Que les comptes tels que suit de l'autre page

Shawinigan Power	$42.09 + 70.12 = 112.21
Fineault librairie	1.39
Wilson et Lafleur.	6.50
Mr le cure Labelle	7.00
Conseil de comte	141.05
Salaire de secretaire	85.00

Soient payes aussitot que possible
Il est resolu et accepté
Il est propose par Mr Le conseiller Raoul Lecavalier
Seconde par le conseiller Mr J. A. Courette
Que dorenavant les seances du conseil
soient tenues à la residence du secretaire
faute d'autre local.
Il est resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que le conseil procede à la revision du
role d'evaluation
Il est aussi propose par Mr le conseiller
Raoul Lecavalier
Seconde par Mr le conseiller Herve Gravel

Que les changements faits au rôle
d'évaluation soient acceptés
Il est resolu et accepté
L'assemblée est close sur proposition
de Mr le conseiller Herve Gravel.
Seconde par le conseiller Mr Romeo Bigras
Il est resolu et accepté
Alphonse Crevier Maire Province de Quebec
Maxime Laurin Sec. Ste Dorothee 20 Dec. 1947.

Municipalité du village Ste Dorothee

Une session speciale du conseil
municipal du village Ste Dorothee
tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil le vingtieme jour de
decembre 1947 a huit heures du soir
a laquelle etaient presents
Mr le Maire A. Crevier
et Messieurs les conseillers Paul Lecavalier
C. Paul Laurin Herve Gravel J.A. Courette
Charles Bastien et Romeo Bigras formant
quorum sous la presidence du maire
A. Crevier.
Il est proposé par Mr le conseiller Paul Lecavalier
Secondé par Mr le conseiller Charles Bastien
Il est resolu ce qui suit
Que les chemins d'hiver soient entretenus
pour l'année 1947-1948 approuvés par
le conseil sur resolution envoyée par
le gouvernement. Resolution approuvée
Il est aussi proposé par Mr le conseiller
Secondé par Mr le conseiller J.A. Courette
Il est resolu ce que suit Mr. Paul Laurin
Que le conseil fasse un don de cinquante
($50.00) dollars au club de hockey pour les fins
d'aider a la terrasse
Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller C. Paul Lavoie
Il est résolu ce qui suit
Que les dits comptes tels que mentionnés
soient payé
Compte de voirie a $ 15 du mille .7/16 de mille
Assurance pour secretaire $ 10.00
Formules municipales 4.55 et 2.85
Salaire de secretaire 85.00
Compte de Shawnigan 28.05
Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Paul Leonard
Seconde par Mr le Conseiller Chs Bastien
Il est résolu ce qui suit
Que Mr le Maire A. Cyrier soit autorisé a agir
comme intermediaire dans le cas de l'injustice
Leopold Laferriere.
Il est Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller C. P Lavoie
Seconde par Mr le conseiller J. A. Courette
Il est résolu ce qui suit
Que comme le veut la loi. que trois
Conseillers tirés au sort. soient des conseillers
sortant de charge. Le tirage fait sont
designés comme conseillers sortant de charge
Mr les conseillers Charles Bastien. C. Paul Lavoie
et Romeo Bigras
Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller H. Gravel
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Il est resolu ce qui suit
Que les minutes de la dernière assemblée
tels que lues soient acceptées
Resolu et accepté
Il est
Mr le conseiller Harve Gravel donne avis
de motion de la presentation d'un reglement
pour la confection d'un trottoir et pour
autoriser un emprunt. pour le tout le

ces travaux.
Ce reglement sera discuté a une pro-
chaine assemblee du conseil

Alphonse Cyrus Muir

Maxime Laurin
sec-trés

Province de Quebec
Ste Dorothée 14 Janvier 1948
Municipalité du village Ste-Dorothée
A une assemblée des electeurs
municipaux, conformement a l'avis
publié dument donné le 4 Janvier 1948
par le soussigné Maxime Laurin
president de l'élection -
Une assemblée publique des electeurs
municipaux se tient aujourd'hui le
14ième jour de Janvier dans la salle
de M. J. A. Courette pour la nomination
de trois conseillers en remplacement
de Mr Romeo Bigras, Charles Baston
et C. Paul Laurin sortant de charge.
Ouverture de l'assemblée 10 hres de
l'avant-midi
Après avoir donné lécture de l'avis
et du certificat du dit avis de pu-
blication le president invite les electeurs
a faire la presentation des candidats
a la charge de conseillers aux trois
postes vacants
Bulletin de presentation a mes en
faveur de
Mr Robert Grover cultivateur-propriétaire
a la charge de conseiller
Mr Romeo Bigras cultivateur-propriétaire
a la charge de conseiller
Mr Charles Baston cultivateur-propriétaire
a la charge de conseiller

Fermeture de l'assemblee a midi
comme il y a juste le nombre de
candidats mis en nomination pour
le nombre de siegés vacants.
Je proclame elus a la charge de
conseiller
Mr Robert Grover cultivateur - proprietaire
a la charge de conseiller
Mr Romeo Bigras cultivateur - proprietaire
a la charge de conseiller
Mr Charles Bastien cultivateur - proprietaire
a la charge de conseiller

Madame Laurin
President

Province de Quebec
Corporation Village Ste Dorothee
5 Mars 1948

Je declare Mr Charles Bastien, Mr. Robert
Grover et Mr Romeo Bigras soussignés
de Ste-Dorothee
ayant été dument nommé conseiller
de cette Municipalité, jurent que je
remplirai avec fermeté et fidelité les
devoirs de cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
Ainsi que Dieu soit en aide

Charles Bastien
Robert Grover
Romeo Bigras

Assermenté devant moi
ce 5ème jour de Mars 1948

Signé Madame Laurin
presidente de l'election

Province de Quebec
Municipalité Village Ste-Dorothée
5 Mars 1948.

A une séance reguliere du Conseil municipal du Village Ste-Dorothée tenue au lieu et heure ordinaires du conseil ce cinquieme jours de Mars 1948 a huit heures du soir a laquelle assistaient
Mr le Maire A. Crevier
Ainsi que Mr les conseillers Mr Robert Grover, Mr Herve Gravel, Mr J. A. Courette, Mr Chs Bastien ainsi que Mr Romeo Bigras formant quorum sous la presidence du Maire A. Crevier
Ouverture de l'assemblée
Lecture des minutes de la derniere assemblée
Il est propose par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Herve Gravel
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que les comptes ci-dessous mentionnés soient payés
Compte de la Paroisse Ste. Dorothée pour separation de biens Montant #126.61 Plus tard #194.86
Compte du Notaire J. A. Guy. compte professionnel #70.00
Compte du Conseil de Comté pour unité sanitaire Montant #40.85
Resolu et approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseil Robert Grove
Seconde par Mr le conseiller J. A. Courette
Que Mr Dionne soit nommé auditeur pour la municipalité du village
Resolu et approuvé

Mr le conseiller Herve Gravel donne avis de motion qu'a une prochaine assemblee il proposera un reglement concernant la confection et un emprunt concernant les trottoirs

Thomas Cyrenus Mtl.
Maxime Laurin Sec.

Province de Quebec.
18 Mars 1948
Municipalite Village Ste Dorothee

A une seance speciale du conseil de la municipalite du Village Ste Dorothee tenue au lieu et lieux ordinaire a laquelle assistaient Mr le maire A. Cyrenus ainsi que Mr les conseillers Herve Gravel, Mr Chs Bastien, Mr Robt Groves Mr Raoul Lecavalier Mr Romeo Begin ainsi que Mr J. A Courtette formant quorum sous la presidence de Mr le Maire A. Cyrenus

Ouverture de l'assemblee a lieu et lecture des minutes de la derniere assemblee

Il est propose par Mr le conseiller Chs Bastien secondé par Mr le conseiller Herve Gravel Que les minutes telles que lues soient acceptees
Resolu et adopté

Il est aussi propose par Mr le conseiller R. Groves secondé par Mr le conseiller Romeo Begin Que une demande soit faite au Ministere des Affaires Municipales pour que tout avis public requis soit publié dans le journal "Le Soleil"
Resolu et adopté

Il est aussi propose par Mr le conseiller Romeo Begin secondé par Mr le conseiller J. A Courtette

Qu'un avis public soit donné le 31 Mars 1948 convoquant les électeurs-propriétaires à approuver ou désapprouver le règlement N° 3. La date de la votation étant fixée au 8 Avril 1948.
Résolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller H. Giroux
Secondé par Mr le conseiller Raoul Lecavalier
Que le présent règlement N° 3. soit adopté
Résolu et accepté

Règlement N° 3

Règlement pourvoyant à la construction des trottoirs sur le côté nord de la route Montréal-Hull, à un emprunt de $4,000.00 et à l'enlèvement de la neige sur les trottoirs.

Considérant que suivant les dispositions du règlement N° 12 de cette corporation les trottoirs sont construits aux frais de la corporation;

Considérant qu'il est opportun de construire des trottoirs sur une partie du côté nord de la route Montréal-Hull et qu'il y a lieu de différencier le mode de construction des dits trottoirs;

Considérant que l'estimé pour le coût des trottoirs à être ainsi construits sur une partie du côté nord de la route Montréal-Hull est de $6,000.00;

Considérant que la corporation n'a pas les fonds disponibles pour effectuer la construction des dits trottoirs et qu'il est nécessaire en conséquence d'emprunter un

de $6,000.00 pour payer le coût des dits travaux;

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gravel et résolu qu'un règlement portant le numéro 3, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1o. Le conseil de cette corporation est autorisé à faire construire des trottoirs en béton sur le côté nord de la route Montréal-Hull depuis le coin est de la maison située sur le lot N° 131 du cadastre officiel pour la municipalité jusqu'au coin est du terrain de la Fabrique d'une part et à partir du coin ouest de la Fabrique jusqu'au coin ouest du N°. 100 du dit cadastre.

N°. 20

Les dits trottoirs seront construits en béton, d'une largeur de 40 pouces et 3 pouces plus haut que le niveau du chemin public;

30

Les entrées des propriétaires devront être abaissées afin de ne pas faire de marches; cependant les accès à ces entrées devront être faits par chacun des propriétaires riverains à leurs frais et de manière à préserver les trottoirs de chocs possibles;

40

Les propriétaires riverains seront tenus d'enlever la neige sur

les dits trottoirs vis-à-vis leur propriété à partir du 15 mars chaque année et cela sans qu'il soit nécessaire d'en donner avis aux dits propriétaires;

5o

Le coût de réfection et construction des dits trottoirs devra être payé sur la base suivante, à savoir: 35% par les propriétaires riverains et 65% par la corporation. Le quantum payable par les propriétaires riverains sera reparti sur chacun proportionnellement au front de leur propriétés;

6o

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de $6,000.00 pour les fins du présent règlement et pour se procurer le montant que la corporation doit elle-même payer dans la construction des dits trottoirs, savoir la somme de $4,000., le conseil est autorisé à emprunter sur billets;

7o

Les dits billets seront datés du 1er Aout 1948 signés par le maire et le secrétaire-trésorier, pour et au nom de la corporation, et seront remboursables en l'espace de dix ans à raison de $400. par année, à un taux n'excédant pas 4% l'an.

8o

Ces billets pourront être acquittés en entier à toute date d'échéance d'intérêts pourvu que mention de cette faculté de rachat par anticipation soit

insérée dans les billets.

90

Les billets et les intérêts seront payables au porteur ou au détenteur des dits billets, selon le cas, à la Banque Canadienne Nationale à Ste-Dorothée.

100

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles sur le dit emprunt de $4,000.00

110

Il est en outre imposé par le présent règlement sur chaque propriétaire riverain du côté nord de la voie publique où seront construits les dits trottoirs une taxe suffisante pour rembourser en une seule échéance le montant de 35% du coût des dits trottoirs chargés aux dits propriétaires la dite taxe à être repartie sur les dits propriétaires proportionnellement au front de leurs propriétés.

120

Le règlement N° ~~2~~ 2 est par les présentes abrogé à toutes fins que de droit.

130

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à la séance du 18 Mars 1948

Maxime Laurin sec.

Alphonse Gauvin Maire

22 Avril 1948.

Province de Québec 1948.

Municipalité Village Ste Dorothée

Une assemblée tenue ce jour 22 Avril 1948 a laquelle assistaient Mr les conseillers Romeo Bégin J. A Lavoie Robert Grozer. Herve Grenier Raoul Lecavalier formant quorum sous la présidence de Mr. Le Maire J. A. Brunet conformément aux dispositions du code municipal.

L'assemblée est ouverte aux lieu et heures ordinaires.

Il est proposé par Mr le conseiller Romeo Bégin

Secondé par Mr le conseiller J. A Lavoie

Que les minutes telles que lues soient adoptées

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Robert Grozer

Secondé par Mr le conseiller Herve Grenier

Que le résultat soumis par le président et le secrétaire lors de l'assemblée tenue le 8 Avril soit adopté

Mr le conseiller Raoul Lecavalier donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée il sera possible de discuter du budget concernant l'année 1948.

Résolu et accepté.

Hermine Laurin sec

Province de Québec.

Municipalité Village Ste Dorothée

Une assemblée tenue ce jour ce 7me jour de Mai 1948 a laquelle assistaient Mr le Maire A. Brunet ainsi que Mr les conseillers Romeo Bégin Raoul Lecavalier Herve Grenier Robert Grozer et les Bastien Herve Grenier J. A Lavoie

formant quorum sous la presidence
de Mr le Maire conformement aux
dispositions du code Municipal
L'assemblee est ouverte et les minutes
de la derniere assemblee sont lues
Il est proposé par Mr le conseiller L. Grover
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que les minutes tels que lues soient
acceptées
Resolu et adopté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller J. A. Couvrette
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Que les dits comptes ci-dessous soient
acceptés
Secretaire pour salaire balance #30.00
Compte de l'electricité 56.10
Assurance du secretaire pour 1948 10.00
Resolu et adopté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller H. Grand
Seconde par Mr le conseiller J. A. Couvrette
Que des soumissions soient demandées pour la
confection des trottoirs et qu'une annonce
soit inserée dans la presse a ce sujet
Resolu et adopté

Alphonse Crevier Maire
Maxime Laurin Sec
Province de Quebec 4 Juin 1948
Municipalité Village Ste Dorothée

Une assemblée tenue ce jour 4 Juin 19
a laquelle assistaient Mr le Maire A. Crevier
ainsi que Mrs les conseillers Charles Bastien
Romeo Bigras Robert Grover Herve Grand
Raoul Lecavalier et Mr J. A. Couvrette
formant quorum sous la presidence de
Mr le Maire A. Crevier conformement aux
dispositions du code municipal

L'assemblee est ouverte et les minutes de la
derniere assemblee sont lues
Il est propose par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Herve Gravel
Que les minutes telles que lues soient acceptees
Resolu et approuve
Il est propose par Mr le conseiller Raoul Lecavalier
Seconde par Mr le conseiller Robert Grondr
Que le contract des trottoirs soit accorde
a Mr Armand Theoret de Ste Eustache
tel que specifie dans la demande de
soumission et que Mr le Maire aussi
que Mr les conseillers soient autorises a
se rencontrer le dit soumissionnaire afin
de lui faire signer un contract a cet effet
Resolu et accepte
Il est aussi propose par Mr le conseiller P. Lecavalier
Seconde par Mr le conseiller H. Grover.
Que Mr Camille Bigras soit autorise a agir
comme inspecteur de la municipalite dans la
confection des dits trottoirs
Resolu et accepte
Il est aussi propose par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Que une somme supplementaire de $2000. soit
accordee au secretaire comme compensa-
tion du local ou se tient les assemblees
Resolu et accepte
Il est aussi propose par Mr le conseiller H. Grover
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Que les changements ci-dessous soient
portes au role d'evaluateur
1er Ajouter le nom de Mr Lauzon Jean
evaluation encore inconnue
2e Mr Thislop John evaluateur du terrain $500
3e L'evalution conjointe de Mr Paul et Marine Lau
soit evalue comme suit
Lauren Marine $1800
Lauren & Paul $3700 = Total $5500
Resolu et accepte

Il est aussi propose par Mr le conseiller L. Gravel
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien.
Que pour subvenir aux depenses d'administration ci-dessus mentionnees.
Il est resolu de prelever une taxe de 70 cts par $100 sur toutes proprietes foncieres sujettes a l'impot de la taxe
pour payer les depenses approximatives suivantes

Conseil de comte	$150 00
Salaire du Secretaire	200 00
Unite sanitaire	40 00
Verification	35 00
Assistance publique	100 00
Caution	10 00
Eclairage	165 00
Conseil de Paroisse	190 00
Chemin d'hiver	75 00
Compte de Mr Joseph Jean	23 00
Installation de pompes a incendie	700 00
Papeteries	10 00

Reglement No 4.

Attendu que d'apres le budget ci-dessus cette corporation aura a pourvoir aux cours de l'annee 1948, a des depenses s'elevant a $1700 00

Attendu que pour defrayer lesdites depenses cette corporation prevoit des revenus divers s'elevant a $1700 00

Ce present reglement entrera en vigueur selon la loi 15 jours apres sa publication
date du 6 Juin 1948
Resolu et approuve

Alphonse Cyrien Maire
Maxime Laurin Sec

Je soussigné Rév J. F. Dionne
étant nommé par le conseil
de Village Ste Dorothée
comme vérificateur des livres
de la Municipalité, jure sérieusement
de remplir fidèlement mon
devoir, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
Que Dieu me soit en aide

J. F. Dionne

Province de Quebec 2 juillet 1948
Municipalité du Village Ste Dorothée

A une assemblée tenue en ce jour
2 juillet 1948 à laquelle assistaient
Rév le maire ainsi que Mr les conseillers
Herve Gravel, Robert Grover, Chs Bastien
J. A. Courette, Romeo Bigras, Raoul Lecavalier formant quorum sous la présidence de Mr le maire conformément aux dispositions du code municipal
L'assemblée est ouverte et les minutes
de la dernière assemblée sont lues
Il est proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que les minutes telles que lues soient
acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller J. A. Courette
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Que l'enlevement des arbres qui nuisent
à la construction du trottoir soit donné
afin de faciliter la confection et que
la Shawinigan soit autorisé à
en faire le travail
Resolu et accepté

Il est aussi propose par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Raoul Lecavalier
Que Mr le maire ainsi que le secretaire
soient autorises à signer les billets
aux montant de $3800 payables en annuites
de $400.00 a partir du 1er Aout 1948. et
qu'un billet temporaire d'ici le 1er Aout
soit signe par Mr le Maire ainsi que
le Secretaire
Resolu et accepte

Pour payer le trottoir

Il est aussi propose par Mr le conseiller H. Grondin
Seconde par Mr le conseiller Raoul Lecavalier
Que le conseil autorise Mr le maire ainsi
que le secretaire a payer au contracteur
Mr Theoret chaque mille pieds finis
du moment que chaque longeur soit
acceptee par Mr l'Inspecteur des dits
trottoirs et que chaque paiement soit
paye moins quinze pour cent de
retenu
Resolu et approuvé

Mr le conseil Charles Bastien donne avis
de motion proposant un reglement
special afin de pouvoir collecter la part
de 35 pour cent du cout du trottoir
du par chaque proprietaire riverain

Il est aussi propose par Mr le conseiller H. Grondin
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover.
Que chaque proprietaire qui voudra
faire abaisser son entree, devra en payer
la difference du cout et il est aussi
entendu que chaque entree ne devra
pas etre abaissee de plus de 2½ pouces
Resolu et accepté

Il est aussi propose par Mr le conseiller H. Grondin
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que les comptes ci-dessous soient payés
Compte de timbres $3.00

Mr Joseph Jean. #25.00
Salaire de secretaire #40.00 (#20 + #20)
Resolu et accepté

Alphonse Cyr Maire
Maxime Laurin Sec.

Province de Quebec. 6 Août 1948
Municipalité du Village Ste Dorothée

A une assemblée tenue en ce jour 6 Août 1948 a laquelle assistaient Mrs les conseillers Herve. Gravel. J. A. Courette. Robert Grover et Romeo Bigras sous la presidence de Mr le Maire Alp. Cyr conformement aux dis. positions du Code municipal L'assemblée est ouverte et les minutes de la derniere assemblée sont lues
Il est propose par Mr le conseiller Hle. Gravel
Seconde par Mr le conseiller R. Grover
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller R. Bigras
Que un acte de repartition concernant la confection des trottoirs soit preparé afin de collecter la part de 35% pour cent. dus par les proprietaires riverains du cote nord
Resolu et accepté
Il est aussi propose par Mr le conseiller J. A. Courette
Seconde par Mr le conseiller R. Bigras
Que Mr le maire ainsi que Mr l'inspecteur E. Bigras soient autorisé a faire couper les arbres qui nuisent au trottoir
Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller L. Grover
Seconde par Mr le conseiller H. Gravel
Que Mr Romeo Bigras soit autorisé à acheté
du fer pour garantir la solidité du trottoir
sur le parcours d'un cours d'eau
Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller L. Bigras
Seconde par Mr le conseiller H. Gravel.
Que Mr le Maire soit autorisé à rencontré le
contracteur afin de refaire l'entrée de Mr
P. E. Taillefer
Resolu et approuvé

Alphonse Cousineau Maire
Maxime Laurin Sec

Province de Quebec 3 Sept. 1948
Municipalité Village Ste-Dorothée
Une séance du conseil tenue
ce jour à laquelle assistaient
Mr les conseiller J. A. Couvrette. Herve
Gravel. Robert Grover Raoul Lecavalier
Romeo Bigras formant quorum sous
la présidence de Mr le Maire A. Grover
conformement aux dispositions du
code municipal
L'assemblée est ouverte et les minutes
de la dernière assemblée sont lues
Il est proposé par Mr le conseiller J. A. Couvrette
Seconde par Mr le conseiller H. Gravel.
Que les minutes telles que lues soient
acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller H. Gravel
Seconde par Mr le conseiller Raoul Lecavalier
Que Mr le maire ainsi que le secretaire
soient autorisés à payer la balance
du au contracteur aussitot la collection
faite
Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller A. Grord
Seconde par Mr le conseiller J. A. Couvrette
Que Mr le maire A. Crenier soit autorisé
à construire une protection sur le
parcours du trottoir entre Bourgeois et Cousineau
et que les dits poteaux n'soient pas moins
de six pouces au petit bout.
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller Raoul Lecavalier
Que une demande soit faite au Gouverne-
ment afin de nettoyer et d'ouvrir un
cours qui a été bloqué par les propri-
étaires cadastre No 38P et No 38P(1)
Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller Raoul Lecavalier
Que Mr Francis Cleroux soit notifié
à agir comme inspecteur agraire et
inspecteur de cours d'eau
Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller R. Lecavalier
Que une demande soit faite à la
Shawinigan Electric Power afin d'avoir deux
autres lumières de rues afin de rendre
services aux contribuables
Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le Conseiller H. Gravel
Que les dits comptes ci-dessous soient
acceptés et payés

# 3.00	Paye datyko.	
# 4.00	Dû à Mde Dre Alf Jolicoeur	
# 220.00	Conseil de Comté	
# 40.00	(20+20) Salaire de secretaire	
# 14.47	Formules Enregistres	
# 3.00	Dû à Dr Roméo Bigras	
# 56.10	Compte d'électricité	
# 29.50	Extra sur trottoir	
# 100.00	Salaire Mr Camille Bigras inspecteur	

#1.75
voir autre page

Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller
Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Raoul Lecavalier
Que certains changements et nouvelles
évaluations soient inscrits au role
d'evaluation tels que suit
Mr Hubert Demers #1500 nouvelle evaluation
Mr Alp Crevier #2000 au lieu #3500 changement
Mr John Hislop #1200 au lieu de 500 nouvelle evaluation
Mr Dutte #1000 nouvelle evaluation
Mr Jean Lauzon #1000 nouvelle evaluation
Mme E. Taillefer #1350 au lieu de #1200 changement
Melle Germaine Taillefer #150 au lieu de #300 changement
Mr Auguste Lecavalier #1500 au lieu #1000 changement
Mr Rolland Demers #4000 au lieu #3500 changement
Resolu et accepté

Alphonse Crevier Maire
Maxime Lauzon sec

Province de Quebec
Municipalité Village Ste-Dorothée
1er Octobre 1946

A une séance du conseil tenue en
ce jour à laquelle assistaient Mr
les conseillers Chs Bastien Mr Raoul
Lecavalier Herve Gravel J. A. Courette
formant quorum sous la présidence
de Mr le Maire J. A. Crevier conformement aux dispositions du
code municipal
L'assemblée est ouverte et les minutes
sont lues de la dernière assemblée
Il est proposé par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Raoul Lecavalier
Que les minutes telles que lues soient
acceptées
Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller H. Gravel.
Que les comptes ci-dessous soient acceptés
Comptes d'auditeur $15.00
" de cloture 25.00 J. Pierre Bigras
" de l'arbre 9.00 Leopold Dion
" coupe d'arbre 10.00 Willie Clerouy
" de linage 1.25 Camille Bigras
" secretaire 20.00 Maxime Lauzon
" peinture pour cloture $5.00 Ed Bear Bigras.
formules lettre 8.75.
Resolu et approuvé
Il est proposé par Mr le conseiller R. Lecavalier
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Qu'une lettre d'avertissement soit envoyé
a Mr Adelard Bourgeois concernant la
conduite de son garcon
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Lecavalier
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que la cloture entre Mr Bourgeois et
Mr George Cousineau soit peinturée
Resolu et approuvé

Athanase Cloutier Maire
Maxime Lauzon Sec

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
3 Decembre 1948

Une seance du conseil tenue
ce jour a laquelle assistaient
Mr les conseillers Romeo Bigras
Robert Grover J. A. Laviolette
Chs Bastien Hervé Gravel Raoul
Lecavalier formant quorum sous la
presidence de Mr le maire A. Cloutier
conformement aux dispositions du code
municipal

Les minutes de la dernière assemblée sont lues
Il est proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller J. A. Courette
Seconde par Mr le conseiller Herve Gravel
Que l'entretien des chemins d'hiver soit donné au Gouvernement.
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Que les comptes ci-dessus soient payés aussitôt que possible

Dr Taillefer	33.00	soins medicaux
Shawinigan	112.20	pour electricité
Grover et Frere	3.00	papeterie
Corporation Laroise Ste. D.	194.86	Separation de biens
Maxime Laurin	4.00	pour timbres
	30.60	pour bois
Resolu et approuvé	37.24	unité sanitaire

J A Courette maire
Maxime Laurin Secretaire

Province de Quebec
12 Janvier 1949
Municipalité Village Ste. Dorothee
Comté Laval

A une assemblée des electeurs municipaux tenue en ce jour dans la salle de Mr J. A. Courette pour la nomination d'un maire et de trois conseillers en remplacement de Mr J. A Grover maire sortant de charge ainsi que Mr Herve Gravel. J. A. Courette et Raoul Lecavalier conseillers sortant de charge.

Ouverture de l'assemblee a dix heures de l'avant-midi
Ayant donné lecture du dit avis convoquant cette dite assemblée le président invite les electeurs a faire la presentation des candidats pour les differentes charges de Maire et de conseillers
Bulletins de presentation en faveur de Mr J. A. Courrette agent à la charge de Maire
Bulletin de presentation en faveur de Mr Wilfrid Guindon jardinier proprietaire a la charge de conseiller
Bulletin de presentation en faveur de Mr Antoine Cleroux cultivateur-proprietaire a la charge de conseiller
Bulletin de presentation en faveur de Mr Emile Lesant cultivateur-proprietaire a la charge de conseiller
Bulletin de presentation en faveur de Mr Herve Gravel cultivateur-proprietaire a la charge de Maire
Fermeture de l'assemblée a midi
Comme il y a juste le nombre de candidats mis en nomination a la charge de conseillers
Je proclame elus a la charge de conseiller Mr Antoine Cleroux cultivateur-proprietaire
Mr Wilfrid Guindon jardinier a la charge de conseiller
Mr Emile Lesant. cultivateur-proprietaire a la charge de conseiller
Comme il y a deux candidats a la charge de Maire la votation aura lieu le 17 janvier 1949. a la residence du secretaire de huit heures du matin lorsqu'a six heures du soir

Comme Mr Pierre Gravel a retiré
sa candidature au poste de Maire
je proclame élu Mr J. A. Courette
Agent à la charge de Maire.

Signé Maxime Lauzon
Président d'élection

Province de Québec
4 Février 1949.

Municipalité Village Ste Dorothée
Serment d'Office
de Mr J. A. Courette - Maire de la ~~paroisse~~ municipalité
Village Ste Dorothée
Mr Emile Pesant conseiller de la Muni-
cipalité Village Ste Dorothée
Mr Antoine Cléroux conseiller de la
municipalité Village Ste-Dorothée
Mr Wilfrid Guindon conseiller de la
municipalité Village Ste Dorothée
jure solennellement que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
Ainsi que Dieu me soit en aide

J A Courette
Wilfrid Guindon
Antoine Cléroux
Emile Pesant

Assermenté devant à Ste-Dorothée ce
4e jour de Février 1949.

Signé Maxime Lauzon

Maxime Lauzon Sec.

Province de Quebec 4 Fev 1949
Municipalite Village Ste-Dorothee
Comté Laval

Une assemblee du conseil tenue en ce jour
4 Fevrier 1949 a laquelle assistaient Mrs
les conseillers Emile Pesant. Chs Bastien
Antoine Theroux Robert Grover. Wilfrid
Gundon et Mr Normand quorum sous
la presidence de Mr le maire J. A. Courcelles
conformement aux dispositions du code
municipal
L'assemblee est ouverte & les minutes
de la derniere assemblee sont lues
Il est propose par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que les minutes telles que lues soient acceptees
Resolu & approuvé
Il est propose par Mr le conseiller Antoine Theroux
Seconde par Mr le conseiller Emile Pesant
Que les comptes ci-dessous soient acceptes
& payés - Secretaire. #100.00
Shawnigan Power #28.02/100
Etampes municipales #1.68/100
Entretien des chemins d'hiver 1947 = #53.70/100
Interet sur billet etant dû #12.00/100 (48+24)
Resolu & approuvé - Hockey #50.00
Il est aussi propose par Mr le conseiller Wilf Gundon
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que Mr le maire J. A. Courcelles soit autorisé
a signer les cheques de la dite municipalité
Resolu & approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Qu'une demande soit faite au Ministere des
Affaires Municipales afin de faire renumeroter
chaque siege de conseiller
Resolu & approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Gendron
Que Me Gaston Guerin avocat soit nommé
avocat légal pour la dite municipalité
Resolu et approuvé

J. A. Couvrette maire
Maxime Laurin Sec.

Province de Québec
4 Mars 1949
Municipalité Village Ste-Dorothée

A une assemblée du conseil tenue
en ce jour à laquelle assistaient
Mr les conseillers Robert Grover
Emile Lesant Wilfrid Gendron
Antoine Côteroux Charles Bastien
et Mr Romeo Bigras formant quorum
sous la présidence de Mr le maire
J. A. Couvrette conformément aux
dispositions du code municipal
L'assemblée est ouverte aux lieux et
heures ordinaires et les minutes de
la dernière assemblée sont lues
Il est proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Emile Lesant
Seconde par Mr le conseiller Antoine Côteroux
Que demande soit faite au ministère de
la Voirie afin d'obtenir un octroi qui
nous permettrait d'acheter ce qui est néces-
saire afin de nous prémunir contre
l'incendie tels que camion pompe boses
extincteurs chemises haches Grés pelles
échelles réservoir le tout d'une valeur appro-
ximative de $4000.00
Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Qu'un don de $50.00 soit alloué au club de
hockey afin de l'aider
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Gundon
Que Mr Edmond Lesaud soit nommé inspecteur
des cours d'eau
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Ant. Cleroux
Seconde par Mr le conseiller Emile Lesaud.
Que le siège de chaque conseiller soit numeroté
comme suit
Mr Romeo Bigras siège No 1
Mr Chs Bastien siège No 2.
Mr Wilfrid Gundon siège No 3.
Mr Antoine Cleroux siège No 4
Mr Emile Lesaud. siège No 5
Mr Robert Grover siège No 6.
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Robert. Grover.
Qu'une demande soit faite au Gouvernement.
D'attendre qu'une nouvelle route doit se faire
De demander au Gouvernement de faire passer
cette route par la montée montée qui
dessert mieux le village et occasionnera
ainsi moins de dépenses à la Municipalité
Resolu et approuvé

J. A. Courville Mun
Mun. Comm. Sec.

Province de Québec.

Avril 1 - 1940.

Municipalité Village Ste. Dorothée

Une assemblée régulière de ce jour à laquelle assistaient: Mrs les Conseillers Antoine Chevrette, Rômeo Pagé, Robert Grosvenor, Emile Pesant & les Soussignés Président d'icelle formant quorum sous la présidence de Mr le Mr. J. A. Chevrette conformément aux dispositions du code municipal

L'assemblée est ouverte et les minutes de la dernière assemblée sont lues

Il a été proposé par Mr le conseiller Mr Pesant secondé par Mr le conseiller Antoine Chevrette que les minutes soient acceptées

Résolu et adopté

Il est ensuite proposé par Mr le C. R. Grosvenor secondé par Mr le Conseiller Emile Pesant

Que mes plaintes soient portées contre Mr Lefrançois pour perte de lignes

Il est aussi proposé par Mr le Cr. Rômeo Pagé secondé par Mr le conseiller Wilfrid Gaudreau que Mrs. Albert Pagé, Camille Pagé et Mr J. A. Chevrette soient nommés commissaires pour l'année 1941 pour la municipalité du Village Ste Dorothée

Résolu et accepté

J. A. Chevrette Maire

Maxime Laurin Sec

Province de Québec
3 Juin 1949.
Municipalité Village Ste Dorothée

A une séance du conseil tenue en ce jour à laquelle assistaient Mr le maire J. A. Couvrette ainsi que les conseillers Chs Bastien, Emile Lesant Wilfrid Guindon formant quorum sous la présidence de Mr. le maire conformement aux dispositions du code municipal

L'assemblée est ouverte à l'heure ordinaire et les minutes de la dernière assemblée sont lues

Il est proposé par Mr le conseiller Wilfrid Guindon
Seconde par Mr le conseiller Emile Lesant
Que les minutes telles lues soient acceptées
Resolu et approuvé

Mr le conseiller Chs Bastien donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée il sera question du budget pour 1949.
Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Wilf Guindon
Que les comptes de l'assistance publique soient envoyés à Mr Dador Laferrière
Il est aussi proposé par Mr le conseil Emile Lesant
Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon.
Que les renseignements soient pris concernant la rue de la manufacture
Resolu et approuvé

J. A. Couvrette Maire
Marius Laurin Sec.

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
2 juillet 1919.

A une séance du conseil tenue ce jour pour laquelle assistaient Mrs les conseillers Chs Bastien Robert Grover Antoine Cleroux Romeo Bigras Wilfrid Lundors Emile Lesant. Sous la présidence de Mr le maire J. A. Courtemanche et conformement aux dispositions du code municipal

L'assemblée est ouverte et les minutes telles que lues sont acceptées

Il est proposé par Mr le conseiller Ant. Cleroux secondé par Mr le conseiller Robert Grover.

Que les minutes telles que lues soient acceptées

Resolu et accepté

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Chs Bastien secondé par Mr le conseiller ~~Robert Grover~~ Romeo Bigras

Que pour subvenir aux depenses d'administration telles que suit.

Conseil de comté	#130 00/100
Secretaire	#200 00/100
Unité sanitaire	#50 00
Verification	#20 00
Assistance publique	#184 00
Caution pour assur.	#10 00
Eclairage	#180 00
Chemin d'hiver	#60 00
Billets remboursable.	#400 00
Int sur billets.	138 00
Imprimé dos de hockey	50 00
Papeteries	20 00
Divers	50 00

Il a été resolu de prelever une taxe de 60c par #100 00 d'evaluation sur toutes les proprietés foncieres imposables de la municipalité

Resolue et accepté

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Ant. Cléroux
Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon
Que les comptes ci-dessus soit payé
Pour protection de trottoir $10.00 R. Bigras
Résolu et accepté

J. C. Courette Maire

Malvina Lavoie Sec.

Municipalité Village Ste. Dorothée
5 Août 1949.

A une séance du conseil tenue en ce jour à laquelle assistaient Mr les conseillers Robert Grover, Antoine Cléroux et Wilfrid Guindon sous la présidence de Mr le maire J. A. Courette conformément aux dispositions du code municipal

L'assemblée est ouverte et les minutes de la dernière assemblée sont lues

Il est proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Antoine Cléroux
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Résolu et acceptée

Il est aussi proposé par Mr les conseiller Wilf. Guindon
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover.
Que les comptes ci-dessus soient acceptés

Assistance Publique.	$117.75/100
Shawinigan Power	98.52/100
Formules Enquêtes	9.11/100
Billets à payer.	48.00/100
Intérêt sur billets.	$2.00/100 (48+24)
Compte chez Crever Frères	1.75

Résolu et accepté

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Ant. Cléroux
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover.
Que Mr Dionne soit nommé auditeur.
Résolu et accepté

J. C. Courette Maire
Malvina Lavoie Sec.

Province de Quebec
Comté Laval.
Municipalité Village Ste. Dorothée

A une seance du conseil tenue en ce jour le 7 Octobre 1949. a laquelle assistaient Mr le maire J. A. Courette ainsi que Mrs les conseillers Romeo Bigras. Antoine Cleroux Charles Bastien et Wilfrid Guindon. formant quorum sous la presidence de Mr le maire conformement aux dispositions du code municipal

Il a été proposé par Mr le conseiller Chs Bastien seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon et resolu - Que les minutes telles que lues soient acceptées

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras seconde par Mr le conseiller Antoine Cleroux Que les comptes ci - dessous soient payés

Conseil de comté $129.50/100
Electricité $33 37/100
Pour le secretaire salaire $100 00/100

Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras seconde par Mr le conseiller Antoine. Cleroux Que certains changements soient apportés au role d'evaluation

Chs Pesant $300 00 nouvelle evaluation
Raoul Dion $1000 00 au lieu de $1300 00
Edr Aubin nouvelle evaluation $500 00
Joseph (Gron) Belanger proprietaire a la place de Mr Jean Lauzon. $1000 00

Que les noms ci - dessous soient portés au role d'evaluation.

M. et Mme Paul-Emile Lecavalier
" " John Petrain
" " Maurice Leclerc
Mlle Thérèse Labrosse

Melle Gilberte Pesant
M. Jean-Paul Labrosse
M. & Mme J. Clément
M. & Mde Ivon Bélanger
M. & Mde Adrien Aubin
M. & Mde Jean-Louis Léger
M. Raymond Bigras
Mde Ronald Bigras
Mde Réal Dion
M. & Mde Réal Bigras
Mme Gaëtan Courrette
Mde Georges Cléroux
M. & Mde G. Mongrain
M. & Mde J. Lalement
Mde J. Lacombe
M. Claude Lecavalier
M. & Mme Clphège Racicot
Mlle Mde Tunstett
M. Marcel Saurjol
Melle Monique Grovel.

Résolu et approuvé.

Il est aussi proposé par Mr le Conseiller Roméo Bigras
Secondé par Mr le Conseiller Antoine Cléroux
Que si possible que les maisons soient numérotés par le conseiller de la Municipalité
Résolu et approuvé.

J. E. Comptte Maire
Maxime Laurin Sec

Province de Québec
Municipalité Village Ste-Dorothée
4 Novembre 1949

A une séance du conseil tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrs les conseillers Emile Pesant. Antoine Cléroux Robert Grover. Wilfrid Grenier formant quorum sous

la presidence de Mr le maire
J. A. Couvrette conformement
aux dispositions du code Municipal
Il est proposé par Mr le conseiller E. Pesant
Seconde par Mr le conseiller Art Leroux
Que les minutes telles que lues
soient acceptées
Resolu et approuver
Il est aussi proposé par Mr le conseiller E. Pesant
Seconde par Mr le conseiller Art Leroux
Que le plan soumis par Mr Camille
Barbe soit accepté
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller Emile Pesant
Qu'une demande soit faite afin de
faire egouter le coin de la place
publique
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller Art Leroux
Qu'on demande une copie du reglement
des batisses afin de l'examiner a
une prochaine assemblée
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller E. Pesant
Seconde par Mr les conseiller Wilfrid Gendron
Que les comptes ci-dessous soient payés
Entretien de chemin d'hiver $53.70
Don fait pour les Loisirs $100.00
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller Emile Pesant
Que les chemins d'hiver soient entretenus
par le Gouvernement.
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller A. Leroux
Seconde par Mr le conseiller Wilf. Gendron
Que deux pancartes soient ordonnées

pour designer la rue Principale
Deux pancartes pour designer la Rue Gravel
Deux pancartes pour designer Rue de la Manufacture
Deux pancartes pour designer Rue Bastien
Resolu et approuvé

J. E. Courvette Maire
Maxime Laurin Sec

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
2 Decembre 1949.

A une assemblée tenue en ce jour à laquelle assistaient Mr les conseillers Robert Grover - Chs Bastien Romeo Bigras Emile Pesant Wilfrid Gunidon formant quorum sous la presidence de Mr le maire J. E. Courvette conformement aux dispositions du Code Municipal
Il est proposé par Mr le conseiller R- Bigras
Seconde par Mr le conseiller W. Gunidon
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Mr le conseiller Robert Grover donne avis de motion qu'a une prochaine assemblée le conseil prendra en consideration un reglement concernant l'eclairage de la Municipalité
Resolu et accepté
Il est aussi propose par Mr le conseiller R. Bigras
Seconde par Mr le conseiller E. Pesant.
Que la municipalité Village Ste - Dorothée proteste auprès de la Commission des Transports contre la hausse des tarifs demandé par le Bell Telephone du Canada
Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller E. Pesant
Seconde par Mr le conseiller C. Bastien
Que les comptes ci-dessous soit payés
Shawinigan Water et Power #33.15
Unité Sanitaire 38.14
Taxe d'Amusement 5.42
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller C. Bastien
Seconde par Mr le conseiller W. Guindon
Que le revenu de la taxe d'amusement
soit porté au compte de banque de la
Municipalité
Resolu et approuvé
Mr le conseiller Chs Bastien donne
avis de motion qu'à une prochaine
assemblée il sera question d'un
reglement concernant l'enlevement
de la neige sur les trottoir
Resolu et approuvé

J. A Courette Maire
Maxime Lorenzo Sec.

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
23 Decembre 1949

A une seance speciale tenue en ce
jour 23 Decembre 1949 à laquelle
assistaient Mr les conseiller Robert
Grover. Emile Pesant. Antoine Chevrier
Wilfrid Guindon. Chs Bastien et
Romeo Bigras sous la presidence de
Mr le maire J. A. Courette conformé
ment aux dispositions du code
municipale
L'assemblee est ouverte aux lieu et
heure ordinaire

Il a été proposé par Mr le conseiller Ant C Beaux
Seconde par Mr le conseiller Emile Desaut
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Ant C Beaux
Qu'un contrat soit signé avec Mr Thibault
pour l'achat d'un camion et pompe à incendie
et que Mr le maire J. A. Courette soit autorisé
à signer la commande. — Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Wilf Guindon
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
$50.00 pour le lettrage des maisons
$22.00 pour le sablage de trottoir
6.00 à Mde Raoul Dion pour pension
Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Que la municipalisation du cours d'eau
désigné sous le nom. Cours d'eau de la côte
St. Francois tel que demandé par le conseil
de comté soit approuvé
Resolu et approuvé

J. A. Courette Maire
Maxime. Laurin Sec.

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
11 Janvier 1950

Une assemblée des électeurs municipaux tenue en ce jour à la salle de Mr J. A. Courette pour la nomination de trois conseillers en remplacement de Mr Grover siège No 6. Romeo Bigras siège No 1 et Charles Bastien siège No 2. conseillers sortant de charge.
Ouverture de l'assemblée à dix heures.

de l'avant-midi

Ayant donné lecture du dit avis convoquant cette assemblée le président invite les électeurs à faire la présentation des dits candidats à la charge de conseiller

Bulletins de présentation en faveur de Mr Romeo Bigras pour le siège No 1

Bulletins de présentation en faveur de Mr Charles Bastien siège No 2.

Bulletins de présentation en faveur de Mr Robert Grover siège No 6.

Fermeture de l'assemblée à midi

Comme il y a juste le nombre de candidats mis en nomination aux postes de conseillers.

Je proclame élu à la charge de conseiller

Mr Romeo Bigras cultivateur-propriétaire pour le siège No 1

Mr Charles Bastien cultivateur-propriétaire pour le siège No 2.

Mr Robert Grover cultivateur-propriétaire pour le siège No 6.

Maxime Lauren président.

Province de Québec.
Corporation Village Ste-Dorothée

Je déclare Mr Robert Grover Mr Romeo Bigras et Mr Charles Bastien soussignés de Ste Dorothée ayant été ~~nommé~~ conseillers de cette municipalité jurent que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Que Dieu me soit en aide.

Romeo Bigras
Charles Bastien
Robert Grover
J. A. Courette Maire
Maxime Laurendeau

Province de Quebec 3 Fevrier 1950
Municipalité Village Ste-Dorothée

A une assemblee reguliere tenue en ce jour a laquelle assistaient Mr le maire J. A. Courette ainsi que Mr les conseillers Robert Grover. Emile Pesant. Antoine Cleroux Wilfrid Lemidon. Charles Bastien et Romeo Bigras conformement aux dispositions du code Municipal.
L'assemblee est ouverte et les minutes de la derniere assemblee sont lues.
Il est propose par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller Antoine Cleroux
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr. le conseiller R. Bigras
Seconde par Mr le conseiller. Wilfrid Lemidon
Que les comptes ci-dessous soient payés

Shawinigan Water et Power.	$33 15/100
Willie Cleroux	$15 00/100
Fde J. A. Courette.	$6. 13/100
Salaire de secretaire.	$30 00/100
Taxe d'amusement.	$3. 70/100
Interet sur emprunt Mr Grevier	$16 00/100
Interet sur emprunt Fde Jolicoeur	$48 00/100

Resolu et appravé
Il est aussi propose par Mr le conseiller C.A. Bastien
Seconde par Mr le conseiller Emile Pesant
Que le contract de la Shawinigan soit renouvelé
Resolu et approuvé

J. A. Courette Maire
Maxime Laurendeau Sec

Province de Quebec.
Municipalité Village Ste Dorothée
3 Mars 1950

A une séance régulière du conseil tenue en ce jour à laquelle assistaient Mr les conseillers Robert Grover. Emile Lesant. Charles Bastien et Wilfrid Guindon sous la presidence de Mr. le Maire J. A. Couvrette conformement aux dispositions du code municipal.
L'assemblee est ouverte aux lieux et heures ordinaires
Il est propose par Mr le conseiller. Chs Bastien
Secondé par Mr le conseiller. Wilfrid Guindon
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est proposé par Mr le conseiller. Robert. Grover.
Secondé par Mr le conseiller. Emile Lesant.
Que les comptes ci-dessous soient payés
Taxe d'amusement. $ 6.83.
Assurance de secretaire $ 10 00
Pour le sablage de trottoir $ 31.50/100
Resolu et accepté
Mr le conseiller Wilfrid Guindon donne avis de motion qu'à une prochaine seance. il sera question d'un reglement concernant de nouvelles constructions
Resolu et approuvé

J. A. Couvrette Maire
Maxime. Laurin Sec.

Province de Quebec
Municipalité Village Ste-Dorothée
1er Avril 1950

A une seance du conseil tenue en ce jour a laquelle assistaient Mr les conseillers Charles Bastien, Wilfrid Guindon, Romeo Bigras et Emile Lesand sous la presidence de Mr le maire J. A. Lauzette, conformement aux dispositions du code municipal L'assemblee est ouverte au lieu et heure ordinaires

Il est propose par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé

Il est aussi propose par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Emile Lesand
Que le contract de la Shawinigan soit accepté et renouvelé
Resolu et approuvé

Il est aussi propose par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Emile Lesand
Que les comptes ci-dessous soient acceptés
Leopold Dion. $3.55
Shawinigan Water et Power $33.16
Balance de salaire comme secretaire $70.00
Resolu et accepté

Il est aussi propose par Mr le conseiller Wilf. Guindon
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que le reglement No 80 tel que adopté demeure en vigueur.
Resolu et accepté

Il est aussi propose par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Qu'une demande soit faite a la Shawinigan afin d'obtenir cinq autres lumieres de rue.
Resolu et accepté

Maxime Lauzon Sec.

Province de Quebec
Municipalité Village Ste-Dorothée
5 Mai 1950

A une seance du conseil tenue en ce jour a laquelle assistaient Mr les conseillers Robert Grovers. Emile Sesant. Antoine Cleroux & Wilfrid Gauthier sous la presidence de Mr le maire J. A. Courette conformement aux dispositions du code municipal.
L'assemblee est ouverte au lieu et heure ordinaire
Il est propose par Mr le conseiller. Emile Sesant.
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover.
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseiller Wilf. Gauthier
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover.
Qu'une permission soit accordée aux proprietaires de la rue Renaud. de pouvoir nettoyer le fossé qui les intéresse afin de mieux satisfaire aux besoins de l'hygiene.
Il est aussi propose par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Antoine Cleroux
Que Mr Armand Lecavalier. soit nommé estimateur en remplacement de Mr. Camille Bigras incapable de remplir sa fonction cause de maladie
Resolu et approuvé

J. A. Courette Maire
Maxime Laurin Sec.

Province de Quebec.
Municipalité Village Ste Dorothée.
2 Juin 1950

A une séance du conseil tenue en ce jour a laquelle assistaient Mr les conseillers Emile Pesant - Robert Grover Antoine Cloutier et Wilfrid Guindon sous la présidence de Mr le maire J. A. Couvrette formant quorum conformement aux dispositions du code municipal.
L'assemblée est ouverte aux lieu et heure ordinaire
Il est proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Secondé par Mr le conseiller Emile Pesant
Que les minutes telles que lues sont acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Secondé par Mr le conseiller Wilfrid Guindon
Que des lettres soient envoyées à Mr Paul Emile Taillefer - Mr Albert Taillefer et Ronald Bigras afin de protester contre l'état de deux cours d'eau qui sont contraire aux reglements de l'hygiene
Resolu et approuvé
Mr le conseiller Robert Grover donne avis de motion qu'a une prochaine seance il proposera un reglement afin de ~~prélever~~ l'argent necessaire afin de subvenir aux besoins de la municipalité

J. A. Couvrette Maire
Maxime Laurin Sec.

Je soussigné comme estimateur
Jure et declare que je ferai mon
Devoir avec la meilleure de mes
connaissances possibles.
Alphonse Lauzette
Albert Bigras
Armand Lecavalier
J. A. Lauzette Maire
Maxime Laurin Sec

Province de Quebec.
Municipalité Village Ste Dorothée
7 Juillet 1950.

Une assemblée reguliere tenue
ce jour a laquelle étaient
Mr les conseillers Robert Grover.
Bones Bigras. Chs. Bastien Wilfrid.
Gaudet N. Emile Lesage formant
quorum sous la présidence de
M. le maire J. A. Lauzette.
conformement aux dispositions du code
municipal.
Il est proposé par Mr le conseiller Robert Grover.
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Bones Bigras.
Que pour subvenir aux depenses d'administration telles que suit

Conseil de comté	#150.00
Salaire de secretaire	#200.00
Unité sanitaire	#100.00
Verification	#70.00
Assistance publique	#300.00
Assurance	#10.00
Eclairage	#275.00
Chemin d'hiver	#60.00
Billets a payer	#400.00

(6)

Interet sur billets $1/20^{00}$
Papeteries 50^{00}
-Il a été resolu de prelever une taxe de 60¢. par 100^{00} d'evaluation sur les biens imposables de la dite municipalité
Resolu et accepté
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover.
Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon.
Que les comptes ci-dessous soient payés
Joseph. Legaoalier $5 \frac{50}{100}$ Ref. dotume "
Maxime. Laurin pour cartes 1^{00} "
Salaire pour secretaire. 25^{00} "
Resolu et approuvé
Mr le conseiller Romeo Bigras donne avis de motion qu'a une prochaine seance il sera question de passer un reglement concernant les costumes indecents.

J. C. Gouvette Maire
Maxime. Laurin Sec

Je soussigné étant nommé auditeur des livres par une resolution du conseil du Village Ste Dorothée fais serment de remplir fidelement mon devoir au meilleur de ma connaissance possible Que Dieu me soit en aide.

J. A. Dumas

Assermenté devant moi ce 27e jour de Juillet 1950-
Maxime. Laurin Sec.

Province de Quebec.
Municipalité Village Ste Dorothée
4 Août 1950.

A une seance reguliere du conseil tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrr les conseillers. Romeo Bigras. Emile Pesant Chs Bastien. Wilfrid Guindon. Robert Grover. et Antoine. Cleroux sous la presidence de Mr le maire J. A. Courchesne formant quorum. conformement aux dispositions du code municipal.
Il est proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Emile Pesant.
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Ant Cleroux
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que le billet sur emprunt et interet etant dus soient payés #400.00 pour billet et #48.00 pour int et 16.00
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Wilf. Guindon.
Que les changements et les noms ci-dessous soient portés au rolé d'evaluation.

Voir page 66

Nouvelle evaluation Mr. Gervais Cousineau #300.00
Separation de terre Mr Gervais Cousineau #1100.00
" Noel Cousineau #3400.00
Mr Hubert Demers #3000.00 d'evaluation au lieu de #1800.00
Mr Emile Pesant #3500.00 " au lieu de #3300.00
Dr Vaillancourt #3000.00 " au lieu de #1600.00
Mde Paul Dion #1000.00 " au lieu de #1300.00
Mde Chs Pesant nouvelle evaluation #300.00
Mde Wilfrid Lauzon #1000 d'evaluation au lieu de #3500.00
Mr Lorenzo Lecavalier #2300 " au lieu de #3000.00
Mr Hector Lapennesse #1600 " au lieu de #1400.00
Mr Crevier & Freres #10000- " au lieu de #4800.00
Mr Lolland Crevier nouvelle evaluation #1800.00
Mr Andre Renaud #3500 d'evaluation au lieu de #3000.00

Mr Gros Bélanger $1200.00 d'evaluation au lieu de $1000.
Mr Adrien Aubin $500.00 " au lieu de $300.
Mr Leopold Dion $3500.00 " " " " $3000.00
Mr. Albani Soulière $900.00 " au lieu de $400.00
Mr Eloi Renaud $3000.00 " " " " $2700.00
Mr Napoléon Goyer $3000.00 " " " $800
Mr Lucien Hacek $1800.00 " " " $2000
Mr Jean Louis Renaud nouvelle evaluation $3000.00
Mr Camille Barbe 5 maisons nouvelles a $1800.00 chaque $9000
Mde Wilfrid Lauzon nouvelle evaluation $2300.00
Mr. A. Simard. nouvelle evaluation $1500.00
Il est aussi proposé par Mr le conseiller ~~Ed Bélanger~~ Goyer
Seconde par Mr le conseiller Wilf. Guindon.
Et les noms ci-dessous soient inscrits au role
Melle Thérèse Renaud.
Mr. Florent. Demers.
Mr et Mde André Laplante
Mr et Mde René Larry
Mr. J.-M. Lafortune.
Mde J.-M. Marcel Lafortune
~~Mde Maurice Lauzon~~
Le fils Mr et Mde Fernand Lancy - Joliette
Le fils -
Mr et Mde Georges Cardinal
Mr et Mde Charles Cardinal
Mr le curé Dorion
Melle Irene De Grandpré
Mr et Mde Raymond Lauzon
Melle Marie Paule Dion.
Mr et Mde Albert Faulkner fils
Mde Marcel Couvrette.
Mr et Mde. A. Lafleur.
Mr et Mde Jos. Plouffe.
Mr. Hormidas Roger Prof.
Mr et Mde. Roger Brun
Mr et Mde Alfrid Sullivan
Mr et Mde A. Simard.
Mr et Mde Wilf. Mercure
Mr et Mde Wilfrid Perland.

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Emile Pesant.
Que le reglement ci-dessous tel que proposé
soit accepté

Que - Attendu que pour sauvegarder la
morale et la pudeur dans la dite Municipalité
il est par les presents reglé et statué par
reglement de ce conseil comme suit.

1° Que le port de vetements indecents. Tels
que les robes-bobil sans bolero ou vetements
similaires, les costumes de plage en deux
morceaux, espacés et la culotte "short" est
prohibé pour les femmes dans les rues,
les parcs, les places publiques de la Muni-
cipalité du Village de Ste Dorothée de meme
que dans les vehicules servant au transport
en commun: les magasins, les restaurants
de la Municipalité du Village de Ste Dorothée

Que il est defendu a tout homme depassant
seize ans, de circuler le torse nu dans les
rues, les parcs, places publiques et les
plages de meme que dans les vehicules
servant au transport en commun, les
magasins, les restaurants de la Municipalité
du Village de Ste Dorothée

Que une amende ne depassant pas $20.00
(vingt dollars) sera imposé pour toute infrac-
tion à ce dit reglement.

Que attendu s'il est necessaire de
nommer des citoyens responsables afin de
faire appliquer ce dit reglement.
Resolu et approuvé

J E Couvrette Maire
Maxime Laurus Sec

Province de Québec
Municipalité Village Ste Dorothée
6 Octobre 1930

Une session régulière tenue en ce jour à laquelle assistaient MM les conseillers Romeo Bigras. Robert Grover. Wilfrid Gendron Emile Pisano. Chs. Bastien. Sous la présidence de M le Maire J. A. Courville conformément aux dispositions du code municipal.

Il est proposé par M le conseiller Romeo Bigras
Seconde par M le conseiller Robert Grover.
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Il est aussi proposé par M le conseiller Chs Bastien
Seconde par M le conseiller Wilf Gendron
Que les comptes ci-dessous soient acceptés

Salaire de secrétaire	75.	"
Shawinigan	139. 86.	"
Armand Lecavalier	5.	"
Amidi Sauvaire	38. 13	"

Il est aussi proposé par M le conseiller R. Grover.
Seconde par M le conseiller Emile Pisano
Que une demande soit faite afin de pouvoir entretenir une partie des rues de la Terrasse. Barré
Il est proposé par M le conseiller Wilf Gendron
Seconde par M le conseiller R. Grover
Qu'une demande soit faite pour obtenir la permission de poser deux lumières supplémentaires dans un district qui appartient à la paroisse Ste Dorothée

J. A. Courville Maire

Wayne Laurin Sec

Province de Quebec.
Municipalité Village Ste Dorothée
1 Décembre 1950.

A une assemblée tenue en ce jour à laquelle assistaient Mr les Conseillers Chs Bastien. Emile Lesage. Robert Grover. Jones Bigras. Wilfrid Guindon. Antoine. Chrétien. formant quorum sous la présidence de Mr le maire J. A. Courette. conformement aux dispositions du code municipal.
Il est proposé par Mr le conseiller R. Grover.
Seconde par Mr le conseiller Emile Lesage
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé.
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover.
Seconde par Mr le conseiller Chs. Bastien
Que les chemins d'hiver soient entretenus.
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Bigras
Seconde par Mr le conseiller R. Grover.
Que les comptes ci-dessous soient payés.
et resolu.

Taxe d'amusement	#10.79 (11.26)	"
Secretaire	#50.00	"
Mr Dionne	#30.00	"
Assistance publique	#365.00	
Compte reçu de Mr Rodier	#365.00	

Resolu et approuvé.
Il est aussi proposé par Mr le conseiller C. Bastien
Seconde par Mr le conseiller Wilf. Guindon.
Que le sablage des trottoirs soient donné a Gerard Grover moyennant #5.00 chaque fois
Resolu et approuvé

J. A. Courette Maire
Maxime Lauzière Sec

Province de Quebec
Municipalité Village Ste-Dorothée
5 Janvier 1951

A une assemblée tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrs les conseillers Emile Pesant. Chs. Bastien. Romeo Bigras. Robert Grover. Antoine. Cleroux et Wilfrid Guindon. formant quorum sous la présidence de Mr le maire J. A. Courette conformement aux dispositions du code municipal.

Ouverture de l'assemblée en temps et lieu comme à l'ordinaire

Il est proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras. Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon Que les minutes telles que lues soient acceptées Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover. Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon Que un contract soit donné à Mr Léopold Dion afin de faire entretenir nos chemins d'hiver d'une longueur de 7 1/6 milles moyennant le prix de $150.00 et plus de plus la chose est necessaire entretenir la place publique pour le prix de $25.00.

Mr Léopold Dion ayant signé un engagement à cet effet

Resolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Ant-Cleroux Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Pour le sablage de trottoir Gerard Grover $35.80
Chemin d'hiver pour l'année 1950 - $53.70
Shawinigan Water and Power payé $91.80
a verser $160.65

Resolu et approuvé = ~~Cette~~

Il est aussi proposé par Mr le conseiller R. Grover Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras. Qu'un don de $50.00 soit fait pour le bénéfice des loisirs

Resolu et approuvé. = Secretaire 50.00 salaire

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
10 Janvier 1957

Une assemblée des électeurs municipaux tenue en ce jour a la salle de Mr. J. A. Couvrette pour la nomination d'un maire et de trois conseillers sortant de charge en remplacement de Mr J. A. Couvrette comme maire et de Mr Wilfrid Grondin conseiller sortant de charge au siege No 3 et Mr Antoine Cleroux conseiller sortant de charge au siege No 4 et Mr Emile Pesant conseiller sortant de charge au siege No 5.
L'assemblée est ouverte a dix heures de l'avant-midi le 10 Janvier 1957
Ayant donne lecture du dit avis de convocation de cette assemblée le public est invité a faire la presentation des dits candidats aux postes vacants
Bulletin de presentation admis en faveur de Mr Wilfrid Grondin au poste de conseiller au siege No 3
Bulletin de presentation admis en faveur de Mr Antoine Cleroux au poste de conseiller au siege No 4
Bulletin de presentation admis en faveur de Mr Emile Pesant au poste de conseiller au siege No 5.
Bulletin de presentation admis en faveur de Mr J. A. Couvrette au poste de Maire
Fermeture de l'assemblée à midi
Comme il y a juste le nombre de candidats mis en nomination aux postes vacants.

Je proclame Mr J. A. Couvrette candidat élu au poste de Maire
Mr Wilfrid Guindon conseiller élu au siège No 3
Mr Antoine Clérons conseiller élu au siège No 4
Mr Emile Lesant conseiller élu au siège No 5.

Je soussigné ~~declare~~ jure et declare que je remplirai fidelement mon devoir du poste qui m'a été confié au meilleur de ma connaissance et de mon jugement.

Signé J. A. Couvrette Maire
Emile Pisant
Wilfrid Guindon
Antoine Clérons
Maxime Lauriseé

Province de Quebec
2 Fevrier 1951
Municipalité Village Ste-Dorothée

A une assemblée tenue en ce jour à laquelle assistaient Mr les conseillers Robert Grover, Emile Lesant Wilfrid Guindon et Chs Bastien sous la presidence de Mr le maire J. A. Couvrette conformement aux dispositions du code municipal
Ouverture de l'assemblée aux lieu et heure ordinaires
Il est proposé par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller W. Guindon
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Résolu et approuvé

Il est aussi propose par Mr le conseiller E. Lesant
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que le compte ci dessus soit paye
Mr. Gerard Grover pour sablage #48 cts
Resolu et approuvé - Interet #48 et 8

J. A. Couvrette Maire
Maxime Laurin Sec

Province de Quebec
Municipalite Village Ste Dorothee
~~2 Mars 1951~~
6 Avril 1951

A une assemblee reguliere tenue en ce jour 6 Avril 1951 a laquelle assistaient Mrs les conseillers Robert Grover Emile Lesant - Antoine Cloutier Chs. Bastien et Wilfrid Grondin sous la presidence de Mr le maire J. A. Couvrette conformement aux dispositions du code municipal
L'assemblee est ouverte au lieu et heure ordinaire
Il est propose par Mr le conseiller Wilf. Grondin
Seconde par Mr le conseiller Emile Lesant
Que les minutes telles que lues soient acceptees
Resolu et approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseiller R. Grover
Secondé par Mr le conseiller Ant Cloutier
Que les comptes ci-dessous soient payés
Leopold Dion #165.00 pour chemin d'hiver
Gerard Grover #5.00 pour sablage et 40
Assurance #10.00 pour secretaire
Shawinigan 160.63 pour electricite
Resolu et approuvé - Revenu 11.52

Mr le conseiller Robert Grover donne avis de motion qu'a une prochaine assemblée il sera question d'adopter un reglement afin d'avoir le droit d'emettre des permis de vente dans la dite municipalité

J. A. Courette Maire
Maxime Laurin Sec

Province de Québec
Municipalité Village Ste Dorothée
1 Juin 1951

A une assemblée tenue en ce jour 1 Juin 1951 a laquelle assistaient Mrs les conseillers Robert Grover. Chs Bastien. Romeo Bigras Emile Pesant et Wilf. Grundon. sous la presidence de Mr le Maire J. A. Courette. conformement aux dispositions du code municipal.
L'assemblée est ouverte au lieu et heure ordinaire
Il est propose par Mr le conseiller E. Pesant.
Seconde par Mr le conseiller. Wilf. Grundon
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseiller R. Grover
Seconde par Mr le conseiller R. Bigras.
Que le compte ci-dessous soit payé
+ 2 00 11 pour timbres =
Resolu et approuvé = ~~Trésorier~~ * 11.5 4
Il est aussi propose par Mr le conseiller E. Pesant
Seconde par Mr le conseiller Wilf Grundon
Que pour chaque permis emis le secretaire recevra un dollar
Resolu et approuvé
R. Grover.
Mr le conseiller donne avis de motion qu'a une prochaine seance il sera question d'un reglement pour prelever

~~pour~~ une taxe pour subvenir aux besoins de la municipalité

Sur proposition de Mr le conseiller Robert Grover secondé par Mr le conseiller Wilfrid Grandon vu qu'avis de motion a été donné a la seance du conseil tenue le 6 Avril 1957 que le present reglement sera presenté a une seance subsequente, le reglement suivant est adopté a l'unanimité lequel reglement sera connu sous le No 7- concernant la taxe sur les commerces; manufactures et etablissements commerciaux etablis dans les municipalités

Attendu que par l'article 705 du Code Municipal une corporation locale peut imposer et prelever certains droits annuels ou taxes sur tous commerces, manufactures etablissements commerciaux occupations, arts, moyens de profits et d'existence, ces droits pouvants etre plus élevés pour les personnes qui ne resident pas dans la municipalité depuis plus de douze mois

Attendu qu'il est opportun pour la corporation du Village de Ste. Dorothée d'imposer certains droits annuels sur tous commerces ou industries exercés dans la municipalité

Il est ordonné et statué par reglement ce qui suit

No 1- Toute personne, compagnie, société, corporation exerçant un commerce quelconque dans les limites de la municipalité

ou toute personne, compagnie, société, corporation, propriétaire d'une manufacture ou d'un établissement financier ou commercial ou exerçant une occupation quelconque ou exerçant une profession, métier ou moyen de profit et d'existence dans les limites de la municipalité, ne pourra exercer tel commerce métier ou exploiter son industrie sans avoir obtenu du secrétaire-trésorier de la municipalité une licence, laquelle sera obtenue sur paiement des montants fixés aux article suivants:

S/S 2= Cette licence sera bonne pour un an a compter du premier juillet de chaque année; elle devra être prise par toute personne, société, compagnie ou corporation exerçant un commerce quelconque ou propriétaire d'une manufacture ou d'une industrie ou d'un établissement financier ou commercial ou une industrie quelconque dans les limites de la municipalité dans les quinze premiers jours du mois de novembre de chaque année ou dans les 15 jours du commencement des opérations du commerce industrie, art, profession et métier

3/ Dans les cas. ou une personne ouvrirait un commerce ou une industrie quelconque ou exercerait une profession, un metier ou occupation quelconque ou exercerait après le premier janvier de chaque année le cout de la licence serait de la moitié des prix mentionnés aux articles suivants

No 4/ Le mot (personne) dans les articles suivants comprend, compagnie, societé corporation, heritiers ou ayants droits à la personne ou societé ou corporation qui exerce un commerce, une profession art ou metier ou qui exploite une industrie quelconque dans les limites de la corporation du village de Ste Dorothée

No 5 = Toute personne, societé, compagnie corporation qui desire tenir un commerce ou un etablissement de commerce quelconque exploiter une industrie quelconque ou exercer un metier ou profession dans les limites de la corporation du village de Ste-Dorothée doit prealablement payer au secretaire Tresorier de la municipalité les montants suivants apparaissant en regard de chacun de tels metier, art ou profession, genre de commerce, ou industrie, savoir

1/ Sur toute carriere en exploitation, abattoir public, manufacturier d'engrais chimiques manufacture de peinture, fabrique de produit alimentaires, plant d'asphalte, fonderie et tout autre fabrique ou manufacture ou l'on transforme de la matiere premiere ou autres pour en faire des objets dans le but de les vendre. $25.00

2/ Sur tout magasin temporaire ou installation temporaire pour y vendre ou offrir en vente en detail, que ce soit par echange ou autrement des articles ou marchandises quelconque $25.00

3/ Sur toute personne exercant un commerce de vente de fret. $25.00

4/ Sur tout commerce ou industrie de salle de danse, lieu d'amusement, theatre, vues animées $25.00

5/ Sur toute entreprise d'entrepot et d'emmagasinage de marchandise. prix $10.00
6/ Sur tout commerce de patisserie et sur toute personne exercant le commerce de vendre de pain et sur toute fabrique ou manufacture de pain, de gateaux ou de patisseries ou qui exerce le commerce de ces forteurs ou de marchand vendant des gateaux, patisserie et pain. prix $10.00
7/ Sur toute personne faisant le commerce de grains, grains moulus, foin ou paille, d'engrais chimiques ou qui fait le metier de colporter ces effets. $10.00
8/ Sur toute personne exercant le commerce d'epiceries savoir. qui vend du the, café epices remedes brevetés et produits alimentaires sauf de la viande fruits legumes ou qui colporte ces effets dans les limites de la municipalité $10.00
9/ Sur toute personne exploitant dans les limites de la municipalité une fabrique ou l'on pasteurise le lait $10.00
10/ Sur toute personne qui vend et distribue dans les limites de la municipalité du lait autre qu'un cultivateur qui vend ou destribue seulement le lait de sa ferme. $10.00
11/ Sur tout commerce de restaurant ou l'on vend seulement des eaux gazeuses tabacs et bonbons $10.00
12/ Sur tout commerce de boucherie ou l'on vend de la viande, poisson et en outre des marchandises en conserve. des fruits et legumes $10.00
13/ Sur toute personne exploitant une salle a manger et ou l'on vend outre des repas des marchandises savoir. bonbons eaux gazeuses creme à la glace. $10.00

14) Sur toute personne exercant le commerce de fruits et de legumes dans les limites de la municipalité ou colportant des fruits et legumes dans les limites de la municipalité $10.00

15) Sur toute personne exploitant un commerce de foin, d'oeufs, de fromage, lait ou creme, ou y colportant les dites marchandises $10.00

16) Sur toute personne faisant le commerce ou qui confectionne, presse, nettoie, teint, habits ou tissus quelconques, ou qui va chercher les objets plus haut mentionnés en dehors de sa place d'affaires $10.00

17) Sur toute personne exploitant un garage où l'on fait les reparations d'automobiles et où l'on vend de la gazoline, de l'huile et autres et des accessoires d'automobiles $10.00

18) Sur toute personne exploitant dans les limites de la municipalité un magasin général où l'on vend des marchandises sèches, épiceries grains et autres articles $10.00

19) Sur toute personne exerçant le commerce de meubles, le commerce de bois de construction, commerce de chaussure ou toute autre commerce non prévu dans le présent règlement

20) Sur toute personne exploitant un salon de coiffure, de beauté et sur toute personne exerçant le métier de barbier, de coiffeur $10.00

21) Sur toute personne exerçant la profession d'agent, sous-agent, solliciteur, courtier d'assurance ou représentant de société, de compagnie ou autre, ou faisant

des affaires de porte en porte dans les limites de la municipalité et faisant de la sollicitation pour vendre des effets quelconques ou toute personne exerçant une profession, art ou métier quelconque ou moyen de profit, ou exploitant un commerce ou industrie non mentionné dans le présent règlement $10.00

22) Sur toute personne exploitant une salle de pool, de billard ou de quilles $10.00

23) Sur toute personne exploitant la location de voitures, automobiles pour fins de louage et de transport de voyageurs $10.00

60. Dans le cas où toute personne, société, compagnie, corporation exploitant ainsi un commerce, une industrie dans les limites de la municipalité, qui ne réside pas dans la municipalité depuis au moins douze mois ou qui n'a pas sa principale place d'affaires dans le cas d'une société ou compagnie dans les limites de la municipalité, cette personne société, compagnie ou corporation devra payer au secrétaire de la municipalité outre le montant prévu aux articles précédents 50% en plus du montant mentionné plus haut, sauf dans le cas mentionné aux sous paragraphes 1 à 5 inclusivement où le coût total du montant à être payé ne devra pas excéder dans tous les cas $100.00

70. Le présent règlement ne confère nullement à la corporation de Ste-Dorothée le droit d'imposer une taxe sur les horticulteurs, les agriculteurs et les cultivateurs en général et sur les apiculteurs qui vendent les produits de leur ferme, ni ne s'applique aux sociétés coopératives.

Pénalité.

80. Quiconque enfreindra une ou des dispositions du présent règlement ou ne s'y conformera pas, encourra pour chaque offense une amende qui n'excédera pas $20.00 avec ou sans frais, et à défaut du paiement de cette amende avec ou sans frais, dans les quinze jours du prononcé du jugement, la personne trouvée capable de cette offense sera passible d'un terme d'emprisonnement ne devant pas dépasser un mois, ledit emprisonnement devant cesser en tout temps avant l'expiration du terme fixé sur paiement de l'amende avec ou sans frais selon le cas;

La dite amende sera imposée et recouvrée sur poursuite sommaire, conformément à la première partie de la loi des convictions sommaires de Québec tel qu'édicté par l'article 803 du Code Municipal

90. Le présent règlement entrera en vigueur quinze jours après avoir été promulgué suivant la loi [illegible]

Le Secrétaire-Trésorier
Maxime Lauzière

Province de Québec
Municipalité Village Ste-Dorothée
6 Juillet 1951

A une séance du conseil tenue en ce jour 6 Juillet 1951. à laquelle assistaient Mrs les conseillers Robert Grover, Wilfrid Guindon, Romeo Bigras et Emile Desaut sous la présidence de Mr le maire J. A. Couvrette conformement aux dispositions du code municipal
L'assemblée est ouverte au lieu et heure ordinaire
Il est proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Wilf. Guindon
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Wilf. Guindon
Que les comptes ci-dessous soient payés
Formules municipales #13.74
Conseil de comté #129.50
Resolu et approuvé ~~Total #143.24~~
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Wilf Guindon
Seconde par Mr le conseiller Emile Desaut.
Qu'une demande soit faite à Mr le député Omer Barrière afin d'obtenir un octroi pour le remplissage et posage d'asphalte dans la rue Renaud, ou s'il est possible de faire l'ouvrage par le Gouvernement
Resolu et approuvé
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras
Qu'une demande soit faite à la Shawinigan pour obtenir un surplus de sept lumières pour améliorer l'éclairage dans nos rues
Resolu et approuvé.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Mr le conseiller Robert Grover
Il est proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Secondé par Mr le conseiller Romeo Bigras
Que pour subvenir aux dépenses d'administration telles que suit

Conseil de comté	$100 =
Secretaire	$200
Unité sanitaire	$100
Verification	$35
Assistance Publique	$300.
Assurance	$10
Eclairage	$300.
Chemin d'hiver.	$70
Billet remboursable	$400
Interet sur billets	$105
Papeteries	$50

Il est resolu de prelever une taxe de 60¢ par $100 d'evaluation sur tous les biens et fonds imposables de la Municipalité
Resolu et accepté

J. A. Courette Maire
Maxime Laurin Sec.

Province de Quebec
Municipalité du Village Ste-Dorothée
3 Août 1957

A une séance du conseil tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrs les conseillers Robert Grover, Emile Lesand, Romeo Bigras, Chs Bastien, Wilfrid Gunda sous la presidence de Mr le maire J. A. Courette, conformement aux dispositions du code municipal

L'assemblee est tenue au lieu et heure ordinaire
Il est propose par Mr le conseiller Wilf. Guindon
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que les minutes telles que lues soient acceptees
Resolu et approuvé
Il est propose par Mr le conseiller Robert Grover.
Seconde par Mr le conseiller Emile Pesant.
Que le conseil procede à la nomination de deux personnes assermentes qui agiraient benevolement dans l'application du reglement No 6 concernant le port des shorts dans la dite municipalite. Ces deux personnes seraient nommes dans la personne des Mr Lafleur et Mr Desruisseaux
Resolu et approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseil Wilf. Guindon
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que des cartes pour permis de construction soient imprimés ainsi que des feuillets concernant le dit reglement de construction Ce permis devra etre charge au prix de $3.00
Permis $1.00
Interet .48
Resolu et approuvé

J. A. Courette Maire
Maxime Lapointe sec

Province de Quebec.
Municipalite Village Ste-Dorothee
5 Octobre 1951

A une seance du Conseil tenue ce jour a laquelle assistaient Mr les con. Cuillers Romeo Bigras, Wilfrid Guindon Emile Pesant et Charles Bastien sous la presidence de Mr le maire J. A. Courette. Conformement aux dispositions du code Municipal
L'assemblee est tenue au lieu et heure

ordinaire.
Il est propose par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseiller. Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Emile Lisaud.
Que les comptes ci-dessous soit payés
Corporation de Laval. Ouest pour feu - #250.00 "
Salaire de secretaire - moitié du terme. #100.00 "
Billet dû à Mr Alphonse Crevier. #400.00 "
Imprimerie Desco. #19.33/100 "
Resolu et approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseiller. Wilf. Guindon
Seconde par Mr le conseiller Romeo Bigras.
Que une demande soit faite au Ministere
de la Voirie afin d'obtenir la confection et
le fini de la Rue Maurice et 1ere Avenue.
aussi le fini de la Place publique.
Resolu et approuvé
Avis de motion à été donné par Mr le con-
seiller Charles Bastien que la revision du
role d'evaluation soit faite à la prochaine
seance du Conseil qui sera tenue le 2 Nov.
prochain
Il est aussi propose par Mr le conseiller E. Lisaud.
Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon
Que l'on demande au Ministere de la Voirie
d'entretenir pour l'hiver, la montée Gravel
d'une longueur approximative d'un mille
afin de faire la communication entre les
routes No 38 et la route du Village.
Resolu et approuvé

J. E. Comeau Maire
Maxime Lauzon Sec

Province de Québec
Municipalité Village Ste Dorothée
2 Novembre 1951

A une séance régulière tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrs les conseillers Charles Bastien. Romeo Bigras Robert Grover. Wilfrid Gundon sous la présidence de Mr le maire J. A. Courrette. conformément aux dispositions du code municipal

L'assemblée est tenue au lieu et heure ordinaire

Il est proposé par Mr le conseiller Robert Grover.
Seconde par Mr le conseiller Wilf Gundon
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Résolu et approuvé

Il est aussi propose par Mr le conseiller Romeo Bigras
Seconde par Mr le conseiller Wilf. Gundon
Que l'entretien du sablage des trottoirs soit fait par Mr Gerald Grover comme par les années passées
Résolu et approuvé

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Chs Bastien
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que les changements ci-dessous soient inscrits au rôle d'évaluation
Résolu et approuvé

- Mr Quenneville $1500 au lieu de $1100. pour Gérard Cousineau
- Joseph-André Lauzon au lieu de William. Lauzon.
- Ste Paul Laurin $1300 nouvelle evaluation
- Ferdinand Laurin $2500 nouvelle evaluation
- Chs Renaud $900 au lieu de $700
- Lorenzo Lecavalier $2900 au lieu de $2300.
- Emile Bigras $1000 au lieu de $150
- Edouard Hebert Hector $800 Déjà entrés au R/E.
- Jean Louis Renaud $2500 au lieu de $2000
- Jos. Plouffe $2300 nouvelle evaluation

Ancienne Maison de C. Barte #1500 au lieu de #1800.
Nouvelle maisons Barte #1000 no
Nouveaux proprietaires #1500 no
Dollard Bastien #1500 nouvelle evaluation
Blouffe et Freres #200 no Andre et Jean.
Germain Lauzon #2000 au lieu de #2300.
Omer Lacroix #2300 au lieu de #1600.
Gerard Gravel #1500 au lieu de #1200.
Georges Bastien #3700 au lieu de #3900
Lesfold Bastien #3600 au lieu de #3500
Phillippe Lauzon #3500 au lieu de #3750.
Bernard Renaud #100 au lieu de #600. (500.)
Gustave Renaud #150 au lieu de #800
Inde Emile Taillefer #1500 au lieu de #1200
Arthur Taillefer #3500 au lieu de #4000
J. Beauchamp #1300 au lieu de #1000
Hop Goyer #2800 au lieu de #3000
Jean Clermont #4000 au lieu de #3000
Ignace et Marcel Couvrette #4000 au lieu de #200
Charles Hunt nouvelle evaluation #300 no
Resolu et approuve

Il est aussi propose par Mr le conseiller Robert Groves
Seconde par Mr le conseiller Wily. Grandon
Que la demande du Bell Telephone soit
accepte pour le permis demande et que pour
ceci qu'un representant de la Compagnie
rencontre Mr le maire J. A. Couvrette pour
certains details a regler.
Resolue et approuve

J A Couvrette Maire

Maxime Laurin Sec

Province de Quebec
Municipalité Village Ste-Dorothée
7 Dec 1951

A une assemblée tenue en ce jour à laquelle assistaient Mr les conseillers Chs. Bastien Emile Lesant. Robert Grover. Antoine Clerout Wilfrid Guindon. sous la presidence de Mr le maire J. A. Couvrette. conformement aux dispositions du code municipal
L'assemblée est ouverte au lieu et heure ordinaire
Il est propose par Mr le conseiller Emile Lesant
Seconde par Mr le conseiller. Antoine Clerout
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et approuvé
Il est aussi propose par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Emile Lesant
Que les comptes ci-dessous soient payés

Assistance publique	$ 813 ⁵⁵
Taxe d'amusements	$ 97 ⁵⁰/₁₀₀
Conseil de Comté reglement 144-145	$ 100 ⁰⁰
Recu don pour assistance	$ 547 ⁷⁵
Taxe d'amusement recue	$ 16 ¹⁰/₁₀₀

Resolu et approuvé -
Il est proposé par Mr le Conseiller Wilfrid Guindon
Secondé par Mr le Conseiller Antoine Clérout
Que l'entretien des chemins d'hiver d'une longueur de . 716 de mille soit entretenu par Mr Léopold Dion au prix total de $200. De plus il s'engage à poser les clôtures d'hiver et aussi à les enlever. Il s'engage aussi à sabler la montée Gravel lorsque le besoin se fera sentir.
Resolu et approuvé.
Il est proposé par Mr le Conseiller R. Grover
Secondé par Mr le Conseiller Charles Bastien

Que le Conseil achète du gouvernement des lattes et les piquets nécessaires pour les clôtures d'hiver.
Résolu et approuvé.
Il est proposé par Mr le Conseiller R. Bastien
Secondé par Mr le Conseiller Antoine Cléroux
Que le sablage des trottoirs soit fait par Mr Gérard Grover tel qu'auparavant.
Résolu et approuvé.

J. A. Courville Maire
Maxime Laurin sec.

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
4 Janvier 1952.

Une assemblée tenue ce jour à laquelle assistaient Mr les conseillers Robert Grover. Chs Boudin Romeo Bigras. Emile Pesant sous la présidence de Mr le Maire J. A. Courville conformément aux dispositions du code municipal
L'assemblée est ouverte au lieu et heure ordinaire
Il est proposé par Mr le conseiller Chs Boudin
Seconde par Mr le conseiller R. Bigras
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Il est aussi proposé par Mr le conseiller E. Pesant
Seconde par Mr le conseiller R. Grover
Que les comptes ci-dessous soient acceptés

Unité Sanitaire	# 40.25
Sable	17.95
Shawinigan	194.64
Courrier Laval	15.#

Résolu et accepté

J. A. Courville Maire
Maxime Laurin sec

Ste Dorothée 9 janvier 1932
Municipalité Village Ste-Dorothée

Ajne assemblée tenue en ce jour. —
Attendu que l'avis public a été donné
une assemblée est tenue en ce jour pour
la nomination des candidats en remplacement de Mr les conseillers Romeo Bigras
Chs Bastien et Robert Grover dont de
charge.
Ouverture de l'assemblée à dix heures
Bulletin de présentation admis en faveur
de Mr. Romeo Bigras cultivateur - propriétaire
a la charge de conseiller pour le siège No. 1 -
Bulletin de présentation admis en faveur
de Mr Chs Bastien cultivateur - propriétaire
a la charge de conseiller pour le siège No 2.
Bulletin de présentation admis en faveur
de Mr Robert Grover cultivateur - propriétaire
a la charge de conseiller pour le siège No 6
Fermeture de l'assemblée à midi
Comme il y a juste le nombre de candidats
pour les différentes charges de conseillers
Je proclame élu Mr Romeo Bigras conseiller
élu au poste No. 1 -
Mr Chs Bastien conseiller élu au poste de conseiller
pour le siège No 2
Mr Robert Grover conseiller élu au
poste No 6.

J. A. Comtois Maire
Maxime Laurin Sec

Nous soussignés Robert Grover, Romeo Bigras
Chs Bastien ayant été nommés conseillers de
cette municipalité jurons de remplir fidelement
notre devoir au meilleur de notre connaissance
possible. Que Dieu nous soit en aide
Robert Grover.

J. A. Comtois Maire
Maxime Laurin Sec

Charles Bastien
Romeo Bigras

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
1er Février 1952.

A une assemblée tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrs les conseillers Robert Grover Emile Pesant Chs Bastien et Antoine Cleroux sous la présidence de Mr le maire J. A. Courette conformément aux dispositions du code municipal

L'assemblée est ouverte au lieu et heure ordinaire

Il est proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Antoine Cleroux
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Il est aussi proposé par Mr le conseiller E. Pesant
Seconde par Mr le conseiller Chs Bastien
Que les comptes ci-dessous soient payés

Sablage	+ 15.00	"
Chemin d'hiver	+ 135.09	"
Secrétaire	+ 25.00	et " 25 "

Résolu et approuvé

J. A. Courette Maire
Malvina Lauzière Sec

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
7 Mars 1952

A une assemblée du conseil tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrs les conseillers Robert Grover Emile Pesant, Antoine Cleroux Welfrid Giroux Chs Bastien, Romeo Bigras sous la présidence de Mr le Maire J.A. Courette conformément aux dispositions du

code municipal
L'assemblee est ouverte au lieu et heure ordinaire
Il est proposé par Mr le conseiller Emile Lesand
Seconde par Mr le conseiller Wilfrid Guindon
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu unanimement
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Antoine Clerroux
Que les comptes ci-dessous soient payés
Sablage de trottoir Gerard Grover #15.00
Interet sur billet Mde Polycarpe #48.00
Compte de Calcium M.L. Cresier #12.00
Assurance de Secretaire #10.00
Salaire de Secretaire #25.00
Resolu et approuvé unanimement
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Chs. Lasalle
Seconde par Mr le conseiller Emile Lesand
Que la permission demandé par la Compagnie Bell Telephone, de poser 3 poteaux dans la rue Renaud, pour leur service, leur soit accordée.
Resolu et approuvé unanimement
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Wilfrid Guindon
Seconde par Mr le conseiller Emile Lesand
Que demande soit faite à Ville Laval Ouest afin que la Municipalité de Ste Dorothée obtienne la permission de déposer ses déchets dans leur dépotoir moyennant le prix de #3.00 le voyage
Resolu et approuvé unanimement

J. A. Bourgeault Maire
Maxime Laurin Sec.

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
4 Avril 1952

A une assemblée tenue ce jour à laquelle assistaient Mr les conseillers Chs Bastien, Wilfrid Gundon Emile Lesaud. Robert Grover. Antoine Cleroux sous la presidence de Mr le maire J. A. Corbette. conformement aux dispositions du code municipal L'assemblée est tenue au lieu et heure ordinaire
Il est proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Seconde par Mr le conseiller Antoine Cleroux
Que les minutes telles que lues soient acceptées
Resolu et accepté unanimement
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Wilf Gundon
Seconde par Mr le conseiller Chs. Bastien
Que permission soit accordé à la compagnie Bell. Telephone pour poser un poteau dans l'interet de la compagnie dans la rue Gravel.
Resolu et accepté unanimement
Il est aussi proposé par Mr le conseiller E. Lesaud
Seconde par Mr le conseiller Robert. Grover.
Que les comptes ci-dessous soient acceptés

Taxe d'amusement	# ~~11.07~~ 12.05	
The Shawnigan	# 93.64	"
Greer et Freres	# 22.56	"
Salaire de secretaire	# 25.00	"
Pour chemin d'hiver-balance	# 112.00	"

Resolu et approuvé

J A Corbette Maire
Madeline Laurin Sec

Province de Québec
Municipalité Village Ste-Dorothée
16 mai 1952

A une assemblée spéciale tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrs les Emile Lesant Robert Grover Chs Bastien Wilfrid Guinfort Roméo Bigras Antoine Clerouk sous la présidence de mr le maire J. A. Courette conformement aux dispositions du code municipal. L'assemblée est tenue au lieu et heure ordinaire

Il est proposé par Mr. le conseiller Robert Grover
Secondé par Mr le conseiller Roméo Bigras
Que l'information soit prise sur la question des auditeurs
Résolu et approuvé

Mr le conseiller Antoine Clérous donne avis de motion au pour d'un règlement pour les chiens

Proposé par Mr. Conseiller Emile Lesant
secondé par Mr. Conseiller Antoine Clérous
que demande soit faite pour obtenir un octroi du gouvernement pour la confestion des chemins de la rue Maurice et 1ière avenue
Résolu et approuvé

Proposé par Mr. Conseiller Charles Bastien
secondé par Mr Conseiller Robert Grover
que requête soit signée par les propriétaires des rues Maurice et 1ière avenue

J. A. Courette Maire
Maxime Lavoie dc

Province de Québec
Municipalité Village Ste-Dorothée
24 juin 1952

Une assemblée spéciale tenue en ce jour à laquelle assistaient Mr. les Emile Pesant Robert Grover Antoine Cleroux ~~sous la présidence~~ Chs. Bastien Roméo Bigras et Wilfrid Guindon sous la présidence de Mr. le maire J. A. Couvrette conformement aux dispositions du code municipal

Il est proposé par Mr le conseiller R. Grover
Secondé par Mr. le conseiller W. Guindon
Que la municipalisation et le pavage des rues Maurice et Première Avenue dans le village Ste-Dorothée soit accepté
Résolu un animement

Il est aussi proposé par Mr. le conseiller R. Bigras
Secondé par Mr. le conseiller A. Cléroux
Que la soumission Lagacé soit accepté pour les dits travaux à savoir.

3580 verges carrées * à 2.05 la verge Car
*7,339 00
*6,000 00 octroi du gouvernement
Balance répartie entre les propriétaires riverains
Résolu unanimement

Proposé par Mr. le conseiller Antoine Cléroux
Secondé par Mr le conseiller Wilfrid Guindon
que M. Euclide Pesant soit nommé auditeur pour la municipalité
Mr le conseiller Charles Bastien donne avis de motion pour le prochain sudjet.

J. A. Couvrette Maire
Maxime Lauzon Sec

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
1 Août 1952

Une assemblée régulière tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrs les conseillers Emile Pesant, Cto Bastien Wilfrid Gauthier sous la présidence de Mr. le maire J. A. Courette conformément aux dispositions du code municipal.

Mr le conseiller Emile Pesant donne avis de motion que la revision du rôle aura lieu à la prochaine assemblée Il est proposé par Mr le conseiller E. Pesant seconde par Mr le conseiller Wilf. Gauthier Que l'assemblée soit ajournée à mardi le 5 Août 1952
Resolu et approuvé

J. A. Courette Maire
Maxime Laurin Sec

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorothée
5 Août 1952.

Une assemblée ajournée à ce jour à laquelle assistaient Mrs les conseillers Robert Groves Antoine Cloroux Cto Bastien Wilf Gauthier sous la présidence de Mr le maire J. A. Courette conformément aux dispositions du code municipal.

Laura Rogers

Proposé par Mr le conseiller Wilf. Gendron
Seconde par Mr le conseiller Robert Grover
Que les minutes telles ~~que lecture~~
telles que lues sont acceptées
Résolu et approuvé
Il est proposé par Mr le conseiller Wilf Gendron
Seconde par Mr le conseiller Ch. Bastien
Que Mr Laurier Grover soit nommé
en remplacement de Mr Maxime
Lauzon comme secretaire de la
Municipalité du Village de Notre Dame
Il est aussi proposé par Mr le conseiller Ch. Bastien
Seconde par Mr le conseiller Wilf. Gendron
Qu'une taxe de 6 pc par cent soit imposée
telle sur tous les biens et fonds de
chaque propriétaire responsable tels
Résolu et approuvés
Il est aussi proposé par Mr le conseiller E. Pesant
Seconde par Mr le conseiller Antoine Leroux
Que les changements ci-dessus soit au
Rôle d'évaluation soit acceptés
telles que lues
Nouvelles evaluations
Mr Emile Pesant #1000 pour 3 maisons chez
changement Ferdinand Lauzon #3000
& Paul Lauzon 1500 au lieu
Nouvelle Evaluation
William Lauzon #2000 no
Mr Miller #3200 au - 3000
L.G. H.H.00 par Maurice Lauzon au Fernand #100 no
Jab Dr Vallancourt #3500 au lieu #3100
Mr L. A. Grover #2800 au lieu #2500
Mr Robert Grover #4000 au lieu #4600
L.G. Couture Alp. #~~2400~~ 1400 au lieu #~~2000~~
Jab L. A. Corbeille Nouvelle #1500
Barbe Camille #75 par lot
Camille Barbe Maison Rentes #1500
" L.G. non ~~Paiement~~ Loué #1000
Jab

Proposé par Mr le conseiller Emile Pesant
Seconde par ~~par~~ le conseiller Ant Gérout
Que l'assemblée soit levée
Résolu et approuvé par Mr le conseiller

Je soussigné Laurier Grover résidant au Village de Ste Dorathée et ayant été nommé secretaire trésorier de la Municipalité du Village de Ste Dorathée jure que je remplirai avec fidelité et honnêteté les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de mes capacité Ainsi que Dieu me soit en aide
Laurier Grover sec
J. A. Couvrette Maire
9 Septembre 1952

Province de Quebec
Municipalité Village Ste Dorathée
9 Sept. 1952

A une assemblée ~~spéciale~~ régulière tenue en ce jour à laquelle assistaient Mrs les conseillers Emile Pesant Chs Bastien Ant. Gérout Robert Grover Laurier Grover sec. sous la présidence de Mr le maire J. A. Couvrette conformement aux dispositions du code municipale est tenue au lieu et heure ordinaire
Adoptation des minutes proposé par conseiller Robert Grover
Secondé par Chs Bastien
Proposé par Mr le conseiller Emile Pesant
Secondé par Mr le conseiller Antoine Gérout
Que Mr Laurier Grover comme nouveau secretaire soit autorisé à signé tout les chèques et effet de banque au lieu et place de Mr Maxime Laurin secretaire démissionnaire

Proposé par Mr le conseiller Chs. Bastien
Secondé par Mr le conseiller Antoine Cléroux
Que resolution soit accaptée pour l'audition des
livres fait par Mr le comptable Euclide Pesant
Resolu et approuvé L. G.
Proposé par Mr le conseiller Emile Pesant
Secondé par Mr le conseiller Chs. Bastien
Que resolution soit acceptée pour les travaux
~~la confection~~ fait pour le pavement en asphalte sur la rue
Maurice ainsi que la premiere avenue Barbe
Resolu et approuvé unanimement
Proposé par Mr le conseiller Robert Grover
Secondé par le conseiller Chs. Bastien
Que les comptes ci dessus mentionné soit payé le
plus tôt possible à savoir les comptes suivant
Formule Municipale Enrg. de Jackson $ 3.63
Imprimerie Nesco pour permis de construction $16.50
Jades d'amusement en payment de Dec. et avril $ 5.80
Salaire de Mr Maxime Laurin paye du
Payé à l'heure actuel 1er Avril au 1 Août $66.67
Mr Alfred Jalicoeur payé pour fond d'amortissement $400.
Interet sur $2400. $ 48.
$ 2.
Interet pour retard du payment de $400. $50.

Avis de motion a été donnée par Mr Robert Grover
Qu'a une prochaine assemblée on adoptera un rè-
glement pour la confection d'un aqueduc dans
les rues de la Municipalité du Village de Ste Dorothée
donné à Mr Henri Jarry.

Province de Québec
Municipalité Village Ste Dorothée
19 Septembre 1932

A une séance spéciale des sessions du conseil
de la dite Municipalité du Village de Ste Dorothée
sont présent Mr le maire J. A. Bourassa
ainsi que Mrs les conseillers Ant. Cléroux
Wilfrid Guindon Emile Pesant Romeo
Bigras Chs. Bastien Robert Grover
Le secretaire dépose sur la table l'avis

qu'il a remis à chaque conseiller et au maire pour la tenue de la présente assemblée spéciale
Les conseillers et le maire reconnaissent avoir reçu le dit avis; lui sont tous présents
Tel que l'appert au dit avis, la présent assemblée est convoquée dans le but de permettre a monsieur Henri Jarry d'installer un bigan d'aqueduc dans les limites du village de Ste Dorothee, savoir: sur les rues Renaud, Principale et Gravel.
Le secrétaire fait part a l'assemblée que Monsieur Henry Jarry est propriétaire d'une terre dans la paroisse de Ste Dorothee qu'il a subdivisée en lots a batir et qu'il doit fournir l'eau aux constructions érigées sur ces lots. Pour pouvoir fournir l'eau il doit installer un système d'aqueduc dûment approuvé par le Ministère de la Santé et la Régie des services Publics et il doit pour pouvoir fournir l'eau, installer un bigan dans les limites du village de Ste Dorothee sur les rues Renaud Principale et Gravel
Après discussions, sur motion de Monsieur le conseiller Emile Pesant secondé par monsieur le conseiller Romeo Bigras il est resolu a l'unanimité ce qui suit
Le conseil du Village de Ste Dorothee donne permission, par les présentes, au dit Henri Jarry, a ses successeurs ou ayant-cause, d'installer un bigan de 6 pouces sur les rues Renaud, Principale et Gravel, bigan de 6 pouces qui fait partie d'un aqueduc que doit installer le dit Henri Jarry. Cette permission est donnée aux conditions suivantes.